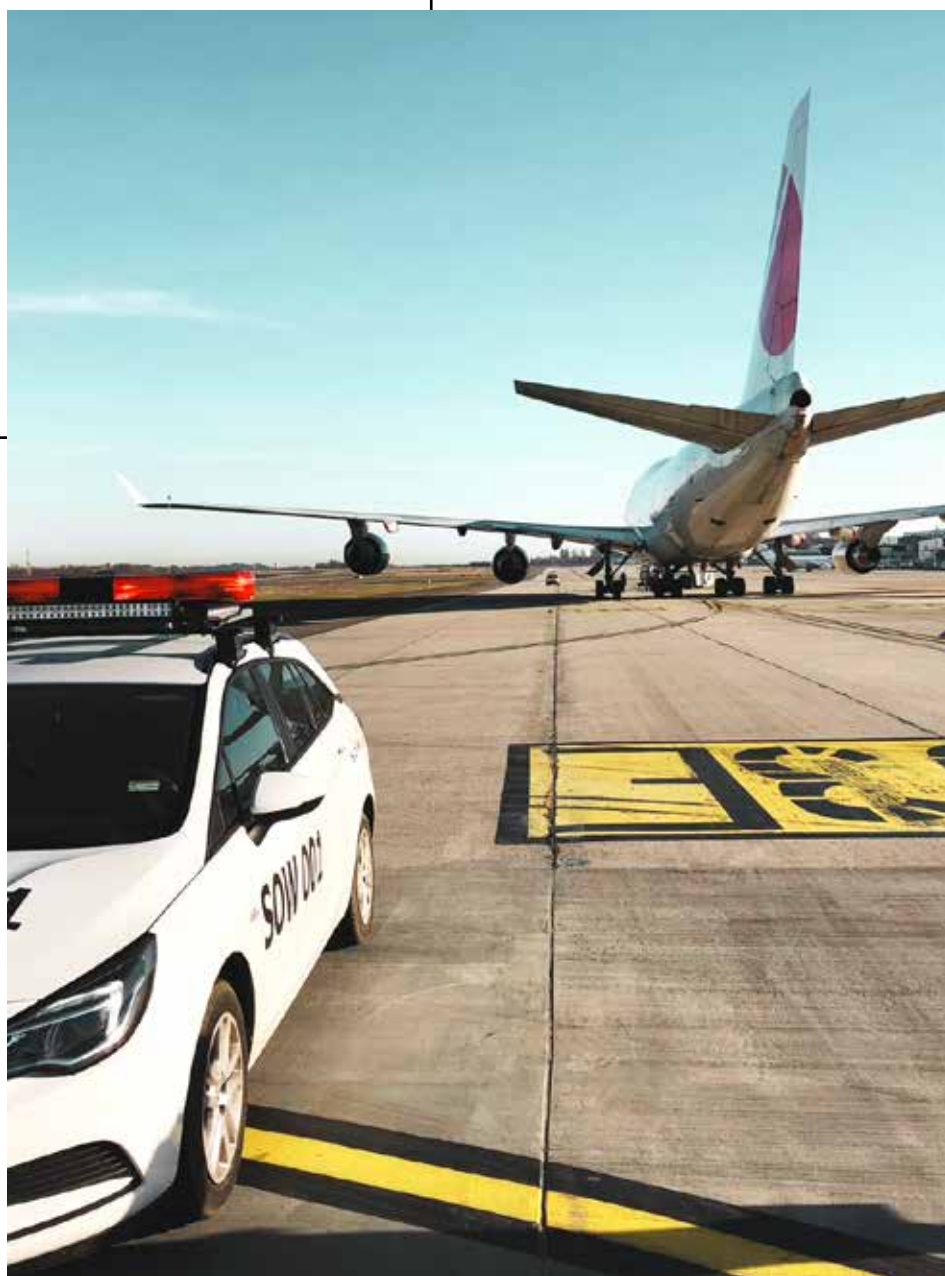
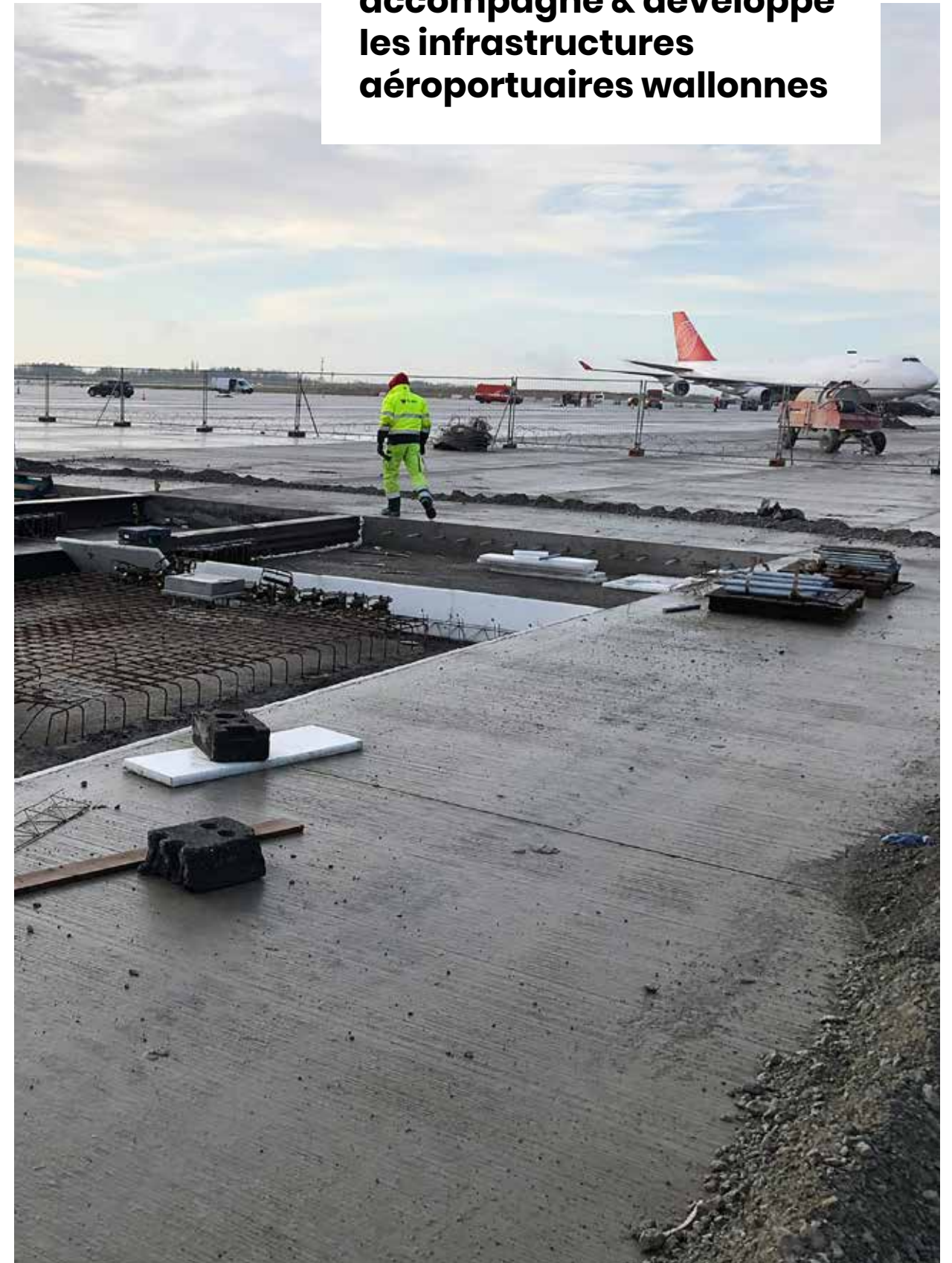




2019

Rapport de gestion

**Depuis 2001, la SOWAER
accompagne & développe
les infrastructures
aéroportuaires wallonnes**



06

Description des activités de la société

10

Commentaires des événements 2019

30

Comptes annuels

40

Commentaires sur les comptes annuels

48

Honoraires des réviseurs

49

Rémunérations des Administrateurs

60

Risques auxquels l'entreprise est exposée

66

Règles comptables de continuité

67

Evénements survenus après la clôture de l'exercice et perspectives pour l'avenir

67

Recherche et développement

67

Succursales

68

Rapport des commissaires

74

Contacts

Description des activités de la société

01.

En matière d'opérationnalité des sites, prestation de services au profit des sociétés de gestion des aéroports wallons

02.

Gestion de participations financières pour le compte du Gouvernement wallon

03.

Gestion des programmes environnementaux pour le compte de la Région wallonne

04.

Financement des missions de sûreté et de sécurité confiées, par la Région wallonne, aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi

05.

Aménagement de zones d'activités économiques

01.

En matière d'opérationnalité des sites, prestation de services au profit des sociétés de gestion des aéroports wallons

L'activité principale de la SOWAER consiste à prêter des services afin de soutenir les sociétés de gestion dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Gouvernement wallon.

La SOWAER bénéficiait, de la part de la Région wallonne, d'une concession domaniale sur les terrains situés dans les zones aéroportuaires de Liège et de Charleroi assortie d'un droit réel sur les infrastructures suite à un apport en nature réalisé en 2002.

Depuis le 19 juin 2014, suite à l'apport en nature des terrains propriété de la Wallonie, la SOWAER est devenue pleinement propriétaire des deux aéroports (terrains et infrastructures).

Ces biens sont mis à disposition des sociétés gestionnaires des aéroports à titre onéreux.

La SOWAER bénéficie en outre depuis 2003 de la concession domaniale des terrains situés dans les aérodromes de Spa La Sauvenière et Cerfontaine. Une concession similaire existant également pour l'aérodrome de Saint-Hubert a pris fin le 10 avril 2019.

La SOWAER est chargée d'assurer l'entretien et le développement de ces infrastructures ainsi que des zones économiques contiguës aux deux aéroports.

C'est dans ce cadre qu'elle a été chargée de réaliser un programme d'investissements approuvé par le Gouvernement wallon et qui comprend notamment la construction d'un nouveau terminal passagers, de nouveaux parkings avions, d'une nouvelle tour de contrôle et l'allongement de la piste à Charleroi ainsi que la construction d'un poste d'inspection vétérinaire, de parkings avions, d'un parc pétrolier et l'allongement de la piste à Liège.

La SOWAER peut également, à la demande des sociétés de gestion, réaliser des investissements spécifiques pour lesquels elle réclame une redevance complémentaire, conforme au prix du marché.



Elle peut également octroyer des financements aux sociétés gestionnaires afin de réaliser des investissements complémentaires.

Depuis sa création, la SOWAER a développé la gamme des services rendus aux sociétés de gestion. Ainsi, d'un simple concessionnaire, la SOWAER est devenue, au fil du temps, un prestataire de services multiples.

La SOWAER confie en effet aux sociétés de gestion un outil opérationnel de manière à favoriser le développement économique et l'emploi liés à l'activité aéroportuaire et permet à celles-ci une utilisation optimale du domaine public aéroportuaire en tenant compte des spécificités des infrastructures dédiées à l'activité aérienne.

Ainsi, outre la mise à disposition d'infrastructures opérationnelles et l'exécution des programmes d'investissements, la SOWAER a également mis à disposition des sociétés de gestion son know-how en matière technique, financière, juridique et fiscale, notamment dans le cadre de leurs investissements sur fonds propres.

La SOWAER met également à la disposition des sociétés de gestion les informations collectées sur les trajectoires de vols et les niveaux sonores des aéronefs, ainsi que divers outils permettant une gestion optimale et respectueuse de l'environnement des sites aéroportuaires et réalise d'autres prestations en appui aux missions dévolues à celles-ci.

2014

**La SOWAER est
devenue pleinement
propriétaire des deux
aéroports**

02

Gestion de participations financières pour le compte du Gouvernement wallon

La SOWAER gère des participations financières dans les sociétés gestionnaires et ce, pour le compte du Gouvernement wallon, qui désigne lui-même les administrateurs qui le représentent dans ces sociétés.

03

Gestion des programmes environnementaux pour le compte de la Région wallonne

La SOWAER est chargée de mettre en œuvre, de suivre et de financer les mesures environnementales adoptées par le Gouvernement wallon en vue d'accompagner et d'encadrer le développement des aéroports wallons.

Dans ce cadre, la SOWAER intervient dans l'acquisition et l'insonorisation d'immeubles situés autour des aéroports ainsi que dans l'octroi d'indemnités pour troubles commerciaux et professionnels et de primes de déménagement pour les locataires.

De plus, la SOWAER est chargée de mettre en place et de gérer un réseau permanent de sonomètres autour de chaque aéroport.

La SOWAER est chargée d'informer les riverains sur les différentes mesures environnementales qui leurs sont accessibles. Elle dispose pour ce faire de cellules présentes sur les 2 sites aéroportuaires.

04

Financement des missions de sûreté et de sécurité confiées, par la Région wallonne, aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi

La SOWAER est chargée du financement, aux termes des missions déléguées particulières qui lui sont confiées par le Gouvernement et pour le compte de la Wallonie, d'activités confiées aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi en matière de sécurité et de sûreté.

05

Aménagement de zones d'activités économiques

Dans l'objectif de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège, ainsi que pour permettre le développement des activités de l'aéroport, le Gouvernement Wallon a procédé à des modifications successives du plan de secteur afin de consacrer de nouveaux terrains en zones d'activités économiques.

Depuis décembre 2008, c'est la SOWAER qui est chargée de la viabilisation de ces zones d'activités économiques.

Pour ce faire elle a été reconnue comme opérateur au sens du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

La SOWAER peut dès lors prétendre à des subsides régionaux afin de lui permettre de mener à bien la viabilisation de ces zones.



Commentaires des événements 2019



01.

Augmentation du capital
de la société

02.

Modification de la composition
du Comité de direction de la
SOWAER

03.

Reprise de la gestion de
l'aérodrome de Saint-Hubert
par la Ville de Saint-Hubert

04.

Modification de l'arrêté du
Gouvernement confiant une
mission déléguée à la SOWAER
dans le cadre du financement
des mesures de sécurité et
sûreté et des conventions liant
cette dernière aux sociétés de
gestion BSCA et Liege Airport

05.

Exécution pour compte de la
Région wallonne de l'arrêt de la
Cour d'appel de Bruxelles du 2
juin 2017 dans le cadre du litige
Riverains de l'aéroport de Liège

06.

Réalisation des programmes
d'investissements

07.

Prises de participations dans
les sociétés gestionnaires des
aéroports et des aérodromes

08.

Gestion des mesures
environnementales

09.

Financement des missions de
sûreté-sécurité

10.

Développement des zones
d'activités économiques



01.

Augmentation du capital
de la société

Au 31 décembre 2018, le capital de la SOWAER
s'élevait à 319.466.095 € entièrement libérés.

Au cours de l'exercice, une augmentation de
capital a été souscrite via la technique du
capital autorisé à concurrence de 400.000€,
de telle sorte que le capital souscrit et libéré,
s'élève à 319.866.095€ au 31 décembre 2019.

02.

Modification de la
composition du Comité
de direction de la
SOWAER

Monsieur Luc VUYLSTEKE, Président du Comité
exécutif puis du Comité de direction de la
SOWAER depuis sa création, a quitté cette
fonction en vue d'accéder à la retraite. A la
suite d'une procédure de recrutement, sur
proposition du Conseil d'administration, le
Gouvernement wallon a désigné Monsieur
Nicolas THISQUEN en qualité de Président du
Comité de direction et Monsieur Thibaut de
VILLENFAGNE en qualité de Directeur général
(poste vacant depuis octobre 2017). Ceux-ci
sont entrés en fonction en date du 1^{er} juin 2019
et complètent désormais le Comité de direc-
tion avec Monsieur Alain BELOT



03.

Reprise de la gestion de
l'aérodrome de Saint-
Hubert par la Ville de
Saint-Hubert

L'aérodrome de Saint-Hubert était géré par
une société coopérative comprenant la
Ville de Saint-Hubert (majoritaire) via une
régie communale autonome, la SOWAER et
des utilisateurs.

La gestion de l'aérodrome était encadrée
par un protocole d'accord datant de 2014
avec la Région wallonne prévoyant un
appui financier de la part de celle-ci qui se
concrétisait par l'octroi de points APE et une
intervention dans le déficit de la Société de
gestion pendant une période déterminée.
Ce protocole d'accord arrivait à échéance
en date du 10 avril 2019.

La continuité des aides à charge de la Région
wallonne ne pouvant plus être assurée dans
le cadre du modèle de gestion mis en place
via les accords conclus en 2014, la Ville de
Saint-Hubert a accepté de reprendre en
propre la gestion de l'aérodrome moyennant
le soutien de la Région et de la SOWAER.

Un nouveau protocole d'accord en ce sens a
été adopté en date du 26 avril 2019.

Ce protocole prévoit les modalités juridiques
de reprise de la gestion de l'aérodrome par
la Ville de Saint-Hubert et les engagements
financiers à charge de la Région wallonne et
de la SOWAER.

A CE TITRE, LA SOWAER :

- ♦ A indemnisé la société de gestion de la
valeur comptable de ses actifs mobiliers
suite au retrait de la concession ;
- ♦ A rétrocédé à la Ville de Saint-Hubert le
solde non engagé du programme d'investissements
prévu pour l'aérodrome ;
- ♦ A racheté les parts sociales de la Régie
communale dans le capital de la société
de gestion ;
- ♦ A entrepris les premières démarches
en vue de la liquidation de la société
de gestion.

04.

Modification de l'arrêté du Gouvernement confiant une mission déléguée à la SOWAER dans le cadre du financement des mesures de sécurité et sûreté et des conventions liant cette dernière aux sociétés de gestion BSCA et Liege Airport

Par arrêté du Gouvernement wallon du 28 août 2008, la Région wallonne a confié une mission déléguée spécifique à la SOWAER dans le cadre du financement des missions de sécurité et de sûreté.

En date du 16 décembre 2008, une convention a été conclue entre la SOWAER et les sociétés de gestion, en présence de la Région wallonne, afin de régler les modalités du remboursement par la SOWAER des dépenses récurrentes des sociétés de gestion. La convention du 16 décembre 2008 a donc été modifiée en ce sens.

En date du 16 mai 2019, le Gouvernement a modifié l'arrêté du 28 août 2008 afin de permettre la mensualisation des remboursements par la SOWAER des dépenses récurrentes des sociétés de gestion. La convention du 16 décembre 2008 a donc été modifiée en ce sens.



05.

Exécution pour compte de la Région wallonne de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 2 juin 2017 dans le cadre du litige Riverains de l'aéroport de Liège

Pour rappel, la cour d'appel de Bruxelles a condamné la Région à indemniser certains riverains de l'aéroport de Liège en compensation des nuisances sonores subies dans le passé. Dans le cadre des négociations en cours depuis 2017, une transaction est intervenue, courant 2019, avec plus de 80% des 1.500 riverains ayant obtenu une condamnation à charge de la Région wallonne. Par décision du 5 décembre 2019, le Gouvernement a chargé la SOWAER, d'une part, de l'exécution de cette transaction fixant les montants dus à titre définitif pour solde de tout compte et d'autre part, de l'exécution de l'arrêt en ce qui concerne la minorité de riverains ayant refusé de transiger. Dans le cadre de ce mandat, la Région wallonne a octroyé à la SOWAER une dotation exceptionnelle de 51 millions d'euros représentant le montant des indemnités dues.



06.

Réalisation des
programmes
d'investissements**A Investissements à réaliser
par la SOWAER en matière
d'équipement et de gros
entretiens**

Les investissements réalisés ou à réaliser par la SOWAER en matière d'équipement et de gros entretiens sont scindés en plusieurs volets :

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS
INITIAL DE 2001**

Ce programme s'élève à 233.485.815 € pour l'aéroport de Charleroi et à 272.961.004 € pour l'aéroport de Liège, dont un peu moins de 60.000.000 € concernent les investissements réalisés par la SRWT et qui ont été transférés à la SOWAER en 2002.

**GROS ENTRETIENS À CHARGE DE LA
SOWAER (2001-2029)**

La SOWAER est propriétaire de certains bâtiments et de toutes les infrastructures servant à l'exploitation de l'aéroport telles que les pistes, les taxiways, les dalles de stationnement des avions, les installations de haute tension et de balisage, les sous-stations de balisage, les tours de contrôle, ...

La SOWAER doit assurer la prise en charge des gros entretiens et des grosses réparations en vue d'assurer la pérennité de ces infrastructures et bâtiments.

Ce programme de gros entretiens à charge de la SOWAER pour la période de 2001-2029 s'élève à 170.255.239 € pour l'aéroport de Charleroi et à 101.666.015 € pour l'aéroport de Liège.

INVESTISSEMENTS REQUIS PAR SKEYES

En vertu de l'accord de coopération de 1989 suite à la régionalisation, les frais relatifs à l'installation de nouveaux équipements d'aide à la navigation (comme le radar de sol) et au remplacement des équipements d'aide à la navigation installés après 1989 (comme Instrumental Landing System, DVOR,...), sont à charge de la Wallonie, laquelle les a délégués à la SOWAER.

Actuellement, ce programme d'investissements requis par SKEYES s'élève à 18.001.095 € pour l'aéroport de Charleroi et à 21.481.974 € pour l'aéroport de Liège.

Une mise à jour de ce programme pour les dix prochaines années est à réaliser en coordination avec SKEYES.

**INVESTISSEMENTS MOYENNANT
REDEVANCE COMPLÉMENTAIRE**

Les sociétés de gestion peuvent solliciter la réalisation d'investissements complémentaires qui ne sont pas repris dans le programme initial de 2001.

Dans ce cadre, la SOWAER, en tant que propriétaire des terrains et forte de son expertise technique, se charge de la réalisation complète du projet.

L'infrastructure est ensuite mise à disposition de la société de gestion au travers d'un avenant à la convention de service conclue avec la SOWAER. Celui-ci fixe la redevance, conforme au prix de marché, à charge de la société de gestion.

**B. Etat des lieux****TRAVAUX RÉALISÉS À L'AÉROPORT DE LIÈGE**

Travaux terminés

Programme d'investissements initial de 2001

- ♦ Plate-forme Sud, dernière phase
- ♦ Poste d'inspection vétérinaire
- ♦ Nouvelle Aérogare
- ♦ Liaison Flémalle
- ♦ Réparation de la piste principale
- ♦ Zone Fret Nord
- ♦ Extension du Parc pétrolier
- ♦ Allongement de piste
- ♦ Ecoulement des eaux vers la Meuse
- ♦ Chemin de ronde et clôture périphérique au Nord
- ♦ Réalisation d'un réseau hydrant pour alimenter en kérosène la Zone Fret Nord
- ♦ Mise en conformité des clôtures périphériques des terrains militaires
- ♦ Câblage pour l'installation d'un système de détection d'incursion de piste par caméras thermiques
- ♦ Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement
- ♦ Assainissement terrains militaires – Zone whisky et plaine de Cubber – Fonds FEDER – Spaque
- ♦ Zone fret Nord – Points d'ancrage supplémentaires
- ♦ Rénovation et upgrade de l'ILS 04R (Instrumental Landing System) de la piste principale
- ♦ Rénovation de l'ILS 22L (Instrumental Landing System) de la piste principale
- ♦ Pipeline – Mise en conformité cabine de soutirage
- ♦ Rénovation du groupe No-break B18
- ♦ Bâtiment 44 – Rénovation des châssis

Gros entretiens à charge de la SOWAER (2001-2029)

- ♦ Rénovations des installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – phase 1
- ♦ Réparations des voiries land-side entre les bâtiments TNT airways et B44
- ♦ Comblement de puits de phosphate dans l'enceinte aéroportuaire
- ♦ Rénovation du parking B46
- ♦ Aménagement de l'ajutage du bassin d'orage militaire
- ♦ Pose d'un nouveau réseau de gaines pour le balisage lumineux de l'approche 23L
- ♦ Réparation des bretelles d'accès à la piste S3-S4
- ♦ Réparation voirie land-side
- ♦ Réparation de la bretelle d'accès à la piste S2
- ♦ Remplacement du séparateur d'hydrocarbures du B102

Travaux réceptionnés provisoirement

- ♦ Suppression des « Weld + end » sur le pipeline
- ♦ Création de nouveaux postes de stationnement d'avion au Sud
- ♦ Rénovation des installations de balisage du sol de la piste principale 22L-04R
- ♦ Réparation de la voirie de service aéroportuaire
- ♦ Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- ♦ Boucle H.T. – Mise en conformité de la section du câble
- ♦ Rénovation du taxiway Sierra 5
- ♦ Entretien des berges du bassin d'orage S3-S4
- ♦ Rénovation de l'éclairage de la dalle Sud au droit de LACHS
- ♦ Rénovation de contingence 22R-04L
- ♦ Extension de la Zone fret Nord – Déplacement du surpresseur d'eau au Nord
- ♦ Extension de la Zone fret Nord – Création d'un nouveau réseau d'égouttage
- ♦ Aménagement d'une dalle dédiée à l'aviation d'affaires au Sud
- ♦ Egouttage – Nouvelle conduite vers bassin d'orage Carlens
- ♦ Investissement sécurité – Acquisition d'équipement ETD
- ♦ Investissement sécurité – Renforcement couverture radar périmétrique
- ♦ Apron Nord – Réparation de caniveaux

Travaux terminés

- ♦ Création du deuxième accès à la carrière
- ♦ Rénovation et upgrade du balisage de la piste 04R en cat. III
- ♦ Rénovation panneaux de balisage (Modification QFU)
- ♦ Installation d'une nouvelle manche à air
- ♦ Réparations ponctuelles revêtement bretelle N2
- ♦ Réparation de caniveaux au pied des tours d'embarquement
- ♦ Remplacement des poteaux d'éclairage en bois du B18
- ♦ Remplacement des barrières d'entrée de la Tour de contrôle
- ♦ Rénovation balisage de la raquette « 04R »
- ♦ Remplacement des chaudières de la Tour de contrôle

Aéroport de
Liège



Études en cours en 2019

- ♦ Rénovation des installations électriques et HVAC de la tour de contrôle – Phase 2
- ♦ Suivi de travaux sur et à proximité du pipeline
- ♦ Mise en conformité de l'enfouissement du pipeline
- ♦ Allongement de la piste de contingence et création de nouveaux taxiways
- ♦ Augmentation de la capacité de la piste principale
- ♦ Comblement de la carrière existante en extrémité de la piste de contingence
- ♦ Bâtiment 44 – Rénovation HVAC et Toiture
- ♦ Rénovation de la pompe secondaire du pipeline à Glons
- ♦ Investissements en matière de sécurisation suite aux attentats
- ♦ Rénovation des installations de balisage du taxi Alpha
- ♦ Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station (régulateurs, armoires de commande, ...)
- ♦ Rénovation des installations de balisage de l'approche 22R
- ♦ Rénovation des groupes électrogènes en sous-station B44 et B94
- ♦ Rénovation et mise en conformité de l'éclairage de la dalle Sud
- ♦ Réalisation d'une Tour virtuelle

Travaux en cours en 2019

- ♦ Réparation du taxiway Alfa
- ♦ Tour de contrôle – Rénovation salle Data
- ♦ Extension de la Zone fret Nord – Création de 4 nouveaux postes de stationnement avion et extension du taxi Delta
- ♦ Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- ♦ Modification des ajutages du bassin d'orage Ferdou et Carlens
- ♦ Tour de contrôle – Restyling des locaux
- ♦ Modification de l'échangeur 4
- ♦ Rescellement de balises
- ♦ Extension de la zone fret Nord – 5ème et 6ème postes
- ♦ Réparation de revêtements (apron Sud – Shoulders et chambres de visite – voirie de service - ...)

TRAVAUX RÉALISÉS À L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Travaux terminés

Programme d'investissements initial de 2001

- ◇ Extension de la station kérosène
- ◇ Rénovation et extension de l'ancienne aérogare
- ◇ Rénovation globale des équipements de balisage
- ◇ Aménagement du hangar S14
- ◇ Assainissement du site et voûtement du ruisseau le TINTIA
- ◇ Réfection du taxiway Sud
- ◇ Réparation de la piste
- ◇ Construction d'une nouvelle aérogare au nord du site
- ◇ Aménagement de dalles de stationnement aéronaves
- ◇ Construction d'un parking voitures à étages, de voiries d'accès et de parkings au sol
- ◇ Hall de maintenance
- ◇ Passage en catégorie 3 (ILS et balisage)
- ◇ Parc pétrolier
- ◇ Taxiway Nord
- ◇ Sécurisation périmétrique du site (remise en état des clôtures)
- ◇ Parking voitures – couvertures des puits d'évacuation des fumées et des rampes pour automobiles + protection des façades
- ◇ Modification et réparation du balisage du seuil de piste
- ◇ Désenfumage du tri bagage et ajout de sorties de secours
- ◇ Mise en conformité station d'épuration et bassin de rétention
- ◇ Remplacement séparateur d'hydrocarbures dans le parking personnel
- ◇ Rénovation et modification du balisage de la piste dans l'approche 07
- ◇ Endoscopie de l'égouttage de la piste et des infrastructures s'écoulant vers le versant Sud
- ◇ Sécurisation périmétrique du site (sécurisation « électronique »)
- ◇ Construction du bâtiment technique pour le nouveau radar d'approches à Florennes

Gros entretiens à charge de la SOWAER (2001-2029)

- ◇ Rénovation des dalles P3 et P4
- ◇ Réparations diverses des installations du balisage aéroportuaire
- ◇ Réparations ponctuelles du revêtement en hydrocarboné du taxiway Nord
- ◇ Rénovation décennale du groupe no-break de la cabine C2
- ◇ Entretien piste – Réparations urgentes au droit de N1
- ◇ Rénovation du parking personnel Nord
- ◇ Rénovation du système de détection d'incendie dans le tunnel technique
- ◇ Remplacement de la connectique du balisage
- ◇ Extension de la sous-station de balisage C5
- ◇ Remplacement des chaudières du bâtiment S14
- ◇ Réparation du caniveau en position P66

Travaux terminés

- ◇ Réparation du caniveau en position P65
- ◇ Remplacement Groupe de froid et ventilation bâtiment S7
- ◇ Réparations urgentes de l'isolement du balisage piste

Investissements requis par SKEYES

- ◇ Remplacement de plusieurs climatisations des locaux techniques de l'ILS, du DVOR, et du radar d'approche

Investissements moyennant une redevance complémentaire

- ◇ Extension des parkings avions nord – Phase 1 (Ouest)
- ◇ Extension des parkings avions nord – Phase 2 (Est)

Travaux réceptionnés provisoirement

- ◇ Tour de contrôle – Rénovation de l'alimentation électrique et des UPS
- ◇ Remise en état des bords de piste pour accueillir des avions de code « E »
- ◇ Rénovation du parking hall de maintenance
- ◇ Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- ◇ Rénovation des panneaux de balisage suivant modification QFU
- ◇ Réparation du Taxiway Sud – Dalles P1-P2 et parking personnel Sud
- ◇ Rénovation de l'installation balisage solde de piste – Phase 1
- ◇ Construction de la nouvelle sous-station électrique C7
- ◇ Rénovation de l'étanchéité du parking à étages
- ◇ Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné de la piste
- ◇ Rénovation des installations de balisage sous-station, taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Phase 1



Aéroport de Charleroi

Etudes en cours en 2019

- ♦ Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement – Rénovation égouttage de la piste
- ♦ Déplacement de la cabine de détente gaz de la Sonaca
- ♦ Rénovation du système de détection d'incendie des sous-stations électriques
- ♦ Rénovation des installations de balisage du sol de la piste – Phase 2
- ♦ Réparations des dégradations de la structure béton du parking P1 et P5
- ♦ Tour de contrôle - Restyling des locaux
- ♦ Rénovation des Bâtiments S6 et S7
- ♦ Rénovation des installations de balisage du taxi Sud
- ♦ Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station
- ♦ Rénovation des groupes électrogène en sous-station C3 et C4
- ♦ Rénovation de l'éclairage des dalles parking avions
- ♦ Rénovation des installations H.T. de la SABCA
- ♦ Réalisation d'une Tour de contingence
- ♦ Balisage – Rénovation du système de contrôle de commande

Travaux en cours en 2019

- ♦ Rénovation du taxiway Sud
- ♦ Allongement de la piste à 3.200m
- ♦ Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement – Réhabilitation égouttage piste et partie Sud
- ♦ Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- ♦ Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné du Taxiway Nord
- ♦ Rénovation et renforcement du Taxiway Nord entre N5 et N6
- ♦ Remplacement des machines détection explosifs en Standard 3
- ♦ Extension de la capacité de stockage de Jet A1 au parc pétrolier Nord
- ♦ Rénovation des installations de balisage Taxiway Nord et dalle stationnement avions Nord – Phase 2



Travaux réceptionnés provisoirement

- ♦ Rénovation de la toiture cabine H.T. et bardage du bureau de navigation

Travaux en cours en 2019

- ♦ Néant

Etudes en cours en 2019

- ♦ Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage du terminal

TRAVAUX RÉALISÉS À SPA – LA SAUVENIÈRE

Travaux terminés

- ♦ Travaux de structure et d'équipement pour l'installation de 2 futures stations carburant
- ♦ Installation de 2 nouvelles stations carburant aériennes
- ♦ Mise en conformité vis-à-vis de l'audit SECO
- ♦ Aménagement des zones d'avitaillement et alimentation électrique des containers à carburant et du hangar n°01
- ♦ Réparation du taxiway
- ♦ Mise en conformité de l'installation électrique
- ♦ Modification du marquage de la piste – DGTA
- ♦ Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage du Sunset
- ♦ Réalisation d'une campagne d'essais de sol en collaboration avec Spa Monopole et la Ville de Spa
- ♦ Réalisation d'une campagne d'essais de sol complémentaire imposée par le permis unique (zones non concernées par l'exploitation aéronautique)
- ♦ Mise en conformité suivant l'avis du Service Régional Incendie repris dans le permis unique
- ♦ Rénovation du système de surveillance CCTV de l'aérodrome
- ♦ Assainissement des sols suite à l'obtention du permis d'assainissement courant de l'année 2013



Travaux terminés

TRAVAUX RÉALISÉS À **ST HUBERT**

- ◊ Travaux de structure et d'équipement pour l'installation d'une future station carburant
- ◊ Installation d'une nouvelle station carburant aérienne
- ◊ Remplacement du vitrage du bureau de navigation
- ◊ Mise en conformité vis-à-vis de l'audit SECO
- ◊ Mise en conformité de l'installation électrique de Skeyes
- ◊ Réparations urgentes de la toiture de l'atelier A.A.T.
- ◊ Remplacement du vitrage hangar n°01
- ◊ Réalisation d'une nouvelle aire à signaux
- ◊ Aménagement des abords de « les 100 Ciel »
- anciennement appelé la « Clé des airs »
- ◊ Rénovation et optimisation des installations HVAC de la Clé des airs
- ◊ Remplacement et adaptation des clôtures périphériques
- ◊ Remplacement des portes d'accès « avion » du hangar n°01
- ◊ Remplacement du câble d'alimentation électrique de la station de pompage
- ◊ Rénovation des installations HVAC – bâtiment technique
- ◊ Installation d'une clôture électrique et pose d'un passage canadien
- ◊ Rénovation du bâtiment administratif – Toiture et bardages
- ◊ Rénovation du chalet-toiture et bardages
- ◊ Réparation des toitures des hangars
- ◊ Remplacement des châssis et portes du chalet
- ◊ Nouvelle dalle en béton d'avitaillement
- ◊ Fourniture du container d'avitaillement UL-91 et Jet A1

Travaux en cours en 2019

- ◊ Adaptation du hangar 7 en atelier de maintenance

Etudes en cours en 2019

- ◊ Réaménagement de l'ancien atelier de maintenance

Travaux terminés

TRAVAUX RÉALISÉS À **CERFONTAINE**

- ◊ Drainage de la piste Sud
- ◊ Drainage de la piste Nord et des taxiways
- ◊ Mise en conformité des installations électriques et de détection d'incendie
- ◊ Travaux de gros entretiens et de grosses réparations du bâtiment administratif
- ◊ Installation d'un faux-plafond dans la cafétéria
- ◊ Stabilisation des pistes et des taxiways (marché pluriannuel)

Travaux en cours en 2019

- ◊ Néant



07.

Prises de participations dans les sociétés gestionnaires des aéroports et des aérodromes

LIEGE AIRPORT

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans Liege Airport est toujours de 5.183.501 €, entièrement libérés, ce qui représente 24,10 % du capital.

BSCA

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice dans le cadre de l'objet social, de telle sorte que la SOWAER détient toujours 22,56 % du capital.

La plus-value de réévaluation a été portée de 6.484.047 € à 7.858.092 €, ce qui valorise la participation totale à 9.872.592 €.

La SOWAER détient également 3.450 parts en mission déléguée pour le compte de la Wallonie, soit 27,65 % du capital.

Au total, la SOWAER détient 6.265 parts, soit 50,21 % du capital.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SAINT HUBERT

Au 31 décembre 2019, la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert est passée de 22,63 % à 76,73% du capital en raison du rachat des parts détenues par la Régie aérienne de Saint-Hubert suite à la reprise de la gestion de l'aérodrome par la Ville.

Par ailleurs, des coopérateurs détiennent la part variable du capital de la société, soit 23,27%.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE SPA

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Spa atteint 62.000 €, entièrement libérés, ce qui représente l'entièreté du capital.

Une plus-value de réévaluation de 22.243 € a été actée.

SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉRODROME DE CERFONTAINE

La SOWAER détenait l'entièreté du capital de la société, soit 125.000 €. La société ayant été mise en liquidation, une réduction de valeur a été actée sur l'entièreté du montant.

Les opérations de liquidation étant terminées, le liquidateur a soumis au Tribunal de l'entreprise un plan de répartition de l'actif et du passif.

Par jugement du 30 septembre 2019, le Tribunal :

- ♦ a constaté la production en formes régulières des pièces de procédure prévues par la loi
- ♦ a pris connaissance du plan de répartition de l'actif entre les différents créanciers, déposé pour accord par Monsieur Pierre JANDRAIN, agissant en sa qualité de liquidateur de la SA SOGELAC
- ♦ a approuvé le plan de répartition proposé par le liquidateur

Le CA de la SOWAER, en sa qualité d'assemblée générale de la Société de gestion doit à présent statuer sur la clôture de la liquidation en vue des formalités de publication au moniteur belge.

De plus, en 2007, une convention cadre d'exploitation a été conclue avec un partenaire privé, la S.A. EBCF en vue de confier à cette dernière la gestion du site de Cerfontaine. Cette société a été reprise par de nouveaux investisseurs qui ont présenté un projet de développement à la SOWAER.

Une convention d'exploitation réactualisée a été signée en date du 21 juin 2019. La concrétisation des nouveaux projets devrait déboucher à terme sur la conclusion d'un bail emphytéotique.

08.

Gestion des mesures
environnementales**A. Aéroport de Liège****ACQUISITION D'IMMEUBLES EN ZONES A' ET B' DU P.E.B. DE L'AÉROPORT DE LIÈGE**

Dans le cadre d'une convention passée avec la Région wallonne, les acquisitions d'immeubles bâtis et non bâtis situés dans les zones A' et B' du P.E.B. de l'aéroport de Liège étaient effectuées par ECETIA.

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion ECETIA/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

À proximité de l'aéroport de Liège, une première phase de transfert a eu lieu fin 2018 et concernait 798 biens. La deuxième phase a débuté en 2019 pour 714 biens. Un solde de 107 biens sera transféré au premier semestre 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans interventions de l'intercommunale.

Au cours de l'exercice 2019, 15 immeubles bâtis et 2 immeubles non bâtis ont été acquis, ce qui porte le total à 1.602 immeubles bâtis et 182 immeubles non bâtis.

PRIMES DE DÉMÉNAGEMENT AUX LOCATAIRES D'IMMEUBLES REPRIS EN ZONES A' ET B' DE LIÈGE

Au 31 décembre 2019, 214 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' et B'.

INDEMNITÉS DU CHEF DE TROUBLE COMMERCIAL EN ZONES A' ET B' DE LIÈGE

Au 31 décembre 2019, 56 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

INSONORISATION DES IMMEUBLES SITUÉS AUTOUR DE L'AÉROPORT DE LIÈGE

En 2019, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires des estimateurs privés (architectes et acousticiens) ayant réalisé les

dossiers d'avant-projet et des coordinateurs de sécurité pour un montant total de 61.399 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 657.486 €.

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Liège ont été versées pour un montant de 172.651 €.

B. Aéroport de Charleroi**ACQUISITION D'IMMEUBLES EN ZONES A' ET B' DU P.E.B. DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI**

Dans le cadre d'une convention passée avec la Région wallonne, les acquisitions d'immeubles bâtis et non bâtis situés dans les zones A' et B' du P.E.B. de l'aéroport de Charleroi étaient effectuées par IGRETEC.

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin aux contrats de gestion IGRETEC/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

À proximité de l'aéroport de Charleroi, une première phase de transfert a eu lieu en septembre 2018 et concernait 54 immeubles. Le solde de 55 immeubles a été transféré en octobre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2019, 2 immeubles bâtis ont été acquis par la SOWAER, ce qui porte le total des acquisitions à 210 immeubles bâtis et 4 immeubles non bâtis.

PRIMES DE DÉMÉNAGEMENT AUX LOCATAIRES D'IMMEUBLES REPRIS EN ZONES A' ET B' DE CHARLEROI

Au 31 décembre 2019, 27 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' ou B'.

INDEMNITÉS DU CHEF DE TROUBLE COMMERCIAL EN ZONES A' ET B' DE CHARLEROI

Au 31 décembre 2019, 7 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

INSONORISATION DES IMMEUBLES SITUÉS AUTOUR DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI

En 2019, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires de bureaux d'études (architectes et acousticiens) et de coordinateurs de sécurité pour un montant total de 1.266 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 49.625 €.

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Charleroi ont été versées pour un montant de 116.595 €.

C. Réseau de mesure du bruit

En 2019, les coûts portant sur les licences et la maintenance du logiciel DIAPASON et du réseau de sonomètres, ainsi que sur la formation y relative se sont élevés à 147.034,06 €.

D. Experts et avocats

Dans le cadre des missions déléguées qui lui sont confiées par le Gouvernement wallon, la SOWAER a été amenée à prendre en charge des honoraires des avocats défendant les intérêts de la Région wallonne en matière d'aéroports.

Pour l'année 2019, les honoraires des avocats s'élèvent à 84.516,78 € et les honoraires des experts et consultants à 21.884,85 €.



09.

Financement des missions de sûreté-sécurité

En 2019, le financement des missions de sûreté-sécurité assurées par les sociétés de gestion des aéroports a représenté un coût de 20.833.669,18 € pour Charleroi et de 9.842.217,03 € pour Liège.

10.

Développement des zones d'activités économiques

La SOWAER a été chargée de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège en les aménageant en zones d'activités économiques.

La gestion et le développement d'une partie de ces zones, la zone Stockis, a été confié à la SPI dans le cadre d'une convention conclue entre cette dernière, la SOWAER et ECETIA.

Le solde des terrains (~350 ha bruts) est géré directement par la SOWAER.

1. Zones étudiées et mises en œuvre par la SPI

ETUDES EN COURS

La mise en œuvre de la zone Stockis n'étant pas prévue avant 2026, aucune étude pour cette zone n'est actuellement en cours.

2. Zones étudiées et mises en œuvre par la SOWAER

TRAVAUX RÉCEPTIONNÉS
PROVISOIREMENT EN 2019

Mise en œuvre de la zone d'activités économiques Airport City:

- ♦ Mise en place d'un réservoir d'eau

TRAVAUX EN COURS

Mise en œuvre des zones d'activités économiques Flexport City 3:

- ♦ Mise à niveau des terrains de la zone et mise en place des zones tampons et merlons;

ETUDES EN COURS

- ♦ Mise en œuvre des zones d'activités économiques Flexport City 3;
- ♦ Mise en œuvre de la zone Flexport City 2;
- ♦ Mise en œuvre des zones Ouest (Zones Jolive et Fontaine);
- ♦ Mise en place d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales des zones de Cubber et Stockis.

3. Acquisitions

Afin de mener à bien la mise en œuvre des Zones d'Activités Economiques qui lui ont été confiées, la SOWAER doit acquérir les terrains, dont elle n'a pas encore la maîtrise foncière, inscrits en ZAE au plan de secteur.

Ces acquisitions se font soit à l'amiable, soit par voie judiciaire si nécessaire.

En 2019, la SOWAER a mené des acquisitions dans les zones suivantes:

- ♦ Zone Jolive: la SOWAER a confié cette mission au CAI.
- ♦ Les acquisitions sont en cours, la SOWAER a la maîtrise de près de 80% des terrains de la zone.
- ♦ Zone Fontaine: la SOWAER a confié cette mission au CAI.
- ♦ Les acquisitions sont en cours, il reste trois parcelles à acquérir.
- ♦ En outre, en 219, 266 biens, acquis dans le cadre de mesures d'accompagnement, ont été transférés d'ECETIA à la SOWAER.
- ♦ Zone Flexport City 2: la SOWAER a confié cette mission au CAI.
- ♦ La majorité de ces acquisitions est clôturée. Il reste deux parcelles à acquérir, située en bordure nord de la zone (au nord de la future voirie de contournement)

4. Subsidés obtenus

Le Ministre en charge de l'Equipement des zones d'activités économiques a alloué à la SOWAER, en 2019, un montant global de subsidés pour ses travaux s'élevant à 4.754.495,56 €.

Durant l'année 2019, des subsidés ayant fait l'objet de décisions antérieures ont été liquidés pour un montant de

1.642.202,62 €

Comptes annuels

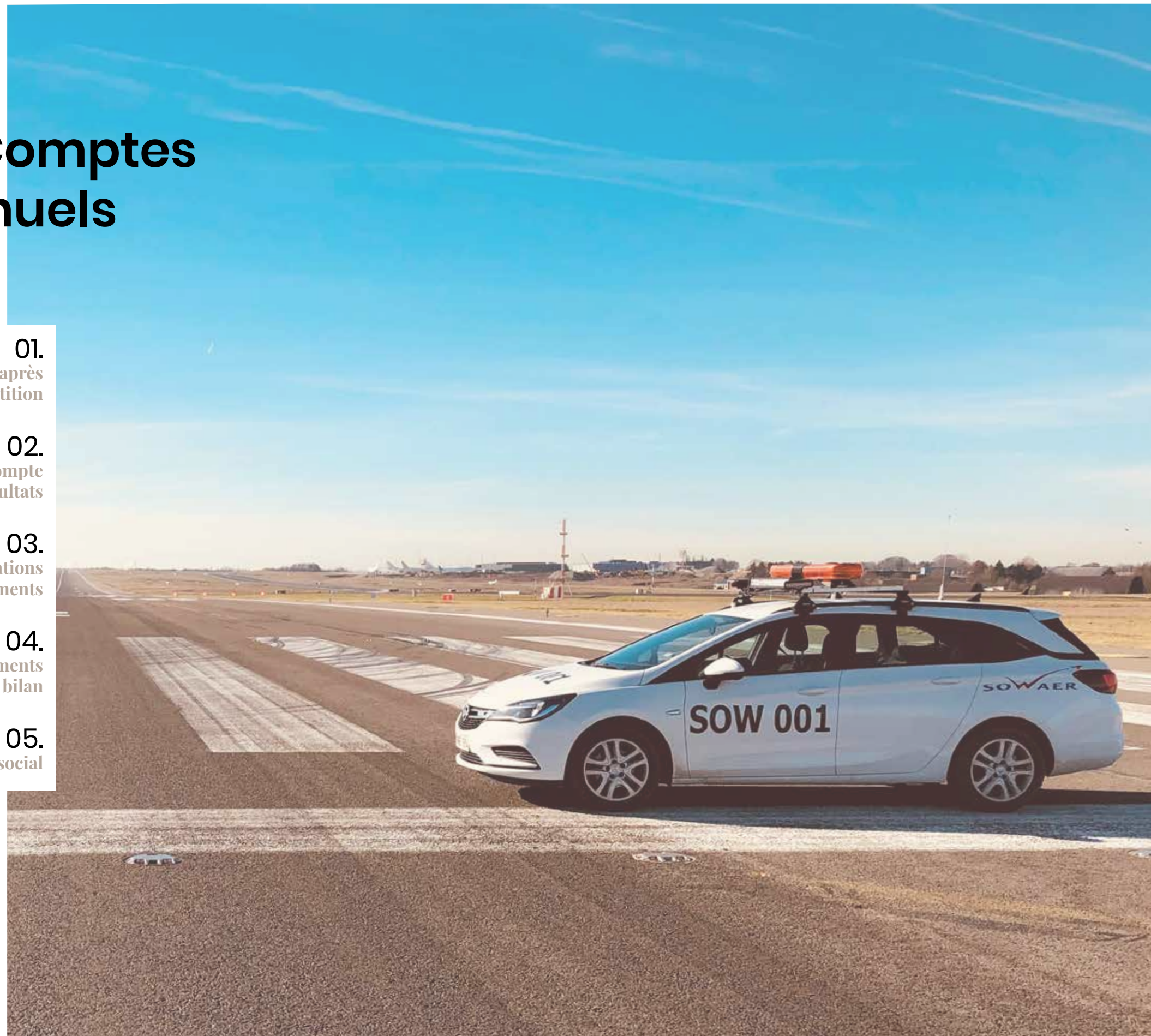
01.
Bilan après
répartition

02.
Compte
de résultats

03.
Affectations
et prélèvements

04.
Droits et engagements
hors bilan

05.
Bilan social



01

Bilan après répartition (en €)

Actifs	Codes	Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	20/28	415.978.914	390.767.550
I. Frais d'établissement	20	0	0
II. Immobilisations incorporelles	21	26.640	26.527
III. Immobilisations corporelles	22/27	378.797.714	354.792.526
A. Terrains et constructions	22	271.412.057	263.964.152
B. Installations, machines et outillage	23	586.011	716.626
C. Mobilier et matériel roulant	24	184.729	248.046
D. Location-financement et droits similaires	25	0	0
E. Autres immobilisations corporelles	26	25.149.668	22.831.970
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	81.465.248	67.031.732
IV. Immobilisations financières	28	37.154.561	35.948.497
A. Entreprises liées	280/1	282.863	62.000
1. Participations	280	282.863	62.000
2. Créances	281	0	0
B. Autres entreprises avec lien de participation	282/3	36.807.287	35.822.366
1. Participations	282	17.275.327	13.744.048
2. Créances	283	19.531.960	22.078.319
C. Autres immobilisations financières	284/8	64.411	64.131
1. Actions - parts	284	0	0
2. Créances - cautionnements en numéraire	285/8	64.411	64.131
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	37.271.893	58.460.178
V. Créances à plus d'un an	29	16.009.508	8.908.939
A. Créances commerciales	290	0	0
B. Autres créances	291	7.517.699	0
C. Créances diverses	294	8.491.809	8.908.939
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	372.649	5.053
A. Stocks	30/36	372.649	5.053
B. Commandes en cours d'exécution	37	0	0
VII. Créances à un an au plus	40/41	8.706.653	10.963.218
A. Créances commerciales	40	4.981.463	6.548.375
B. Autres créances	41	3.725.190	4.414.843
VIII. Placements de trésorie	50/53	0	0
IX. Valeurs disponibles	54/58	11.821.716	38.234.701
X. Comptes de régularisation	490/1	361.366	348.268
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	453.250.807	449.227.729

Passif	Codes	Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES	10/15	273.901.815	273.793.749
I. Capital	10	319.866.095	319.466.095
A. Capital souscrit	100	319.866.095	319.466.095
B. Capital non appelé	(-)101	0	0
II. Primes d'émission	11	0	0
III. Plus-values de réévaluation	12	14.103.630	10.488.108
IV. Réserves	13	0	0
V. Bénéfice (perte) reporté(e) (+)/(-)	14	-75.118.331	-71.035.272
VI. Subsidés en capital	15	15.050.421	14.874.818
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	16	0	0
VII. A. Provision pour risques et charges	160/5	0	0
1. Pensions et obligations similaires	160	0	0
2. Charges fiscales	161	0	0
3. Grosses réparations et gros entretiens	162	0	0
4. Autres risques et chargesæ	163/5	0	0
VII. B. Impôts différés	168	0	0
DETTES	17/49	179.348.992	175.433.980
VIII. Dettes à plus d'un an	17	108.249.659	128.812.991
A. Dettes financières	170/4	108.249.659	128.812.991
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	99.757.850	119.904.052
2. Autres emprunts	174/0	8.491.809	8.908.939
B. Dettes commerciales	175	0	0
C. Acomptes reçus sir commandes	176	0	0
D. Autres dettes	178/9	0	0
IX. Dettes à un an au plus	42/48	59.927.948	42.774.134
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	20.825.831	20.284.647
B. Dettes financières	43	5.000.000	0
1. Etablissements de crédit	430/8	0	0
2. Autres emprunts	439	5.000.000	0
C. Dettes commerciales	44	27.341.823	19.851.642
1. Fournisseurs	440/4	27.341.823	19.851.642
2. Effets à payer	441	0	0
D. Acomptes reçus sur commandes	46	0	0
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	5.297.919	2.626.629
1. Impôts	450/3	4.478.782	1.784.996
2. Rémunération et charges sociales	454/9	819.137	841.633
F. Autres dettes	47/48	1.462.374	11.216
X. Comptes de régularisation	492/3	11.171.385	3.846.855
TOTAL DU PASSIF	10/49	453.250.807	449.227.729

02Compte de résultats

	Codes	Exercice 2019	Exercice 2018
I. Ventes et prestations	70/76A	71.185.170	103.293.890
A. Chiffre d'affaires	70	32.831.721	50.046.647
B. Variation en-cours / produits finis (+)/(-)	71	612.114	0
C. Production immobilisée	72	0	0
D. Autres prduits d'exploitation	74	37.639.676	39.455.499
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	101.660	13.791.743
II. Coût de ventes et des prestations	60/66A	69.457.738	70.861.032
A. Approvisionnement marchandises	60	617.158	18.080.339
1. Achats	600/8	612.114	995.642
2. Stocks: augmentation / réduction (+)/(-)	609	5.045	17.084.697
B. Services et biens divers	61	4.178.749	4.984.499
C. Rémunérations, charges sociales 7,2et pensions (+)/(-)	62	5.774.769	5.579.091
D. Amortissements et réductions de valeurs sur frais	630	24.133.075	21.711.398
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotation +, reprises -)	631/4	239.472	2.125.697
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisation et reprises -)	635/8	0	-17.168.861
G. Autres charges d'exploitation	640/8	33.114.113	33.307.466
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	0	0
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1.400.400	2.241.403
III. Bénéfice (perte) d'exploitation	64/70	1.727.432	32.432.857
IV. Produits financiers	75/76B	2.282.271	2.067.645
A. Produits des immobilisations financières	750	522.572	302.578
B. Produits des actifs circulants	751	1.008.280	1.161.509
C. Autres prduits financiers	752/9	751.418	603.558
D. Produits financiers non récurrents	76B	0	0
V. Charges financières	65/66B	5.471.356	6.265.759
A. Charges des dettes	650	5.461.300	6.259.368
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: doatation/reprises (+)/(-)	651	0	0
C. Autres charges financières	652/9	10.056	6.390
D. Charges financières non récurrentes	66B	0	0

03Affectations et prélèvements

	Codes	Exercice 2019	Exercice 2018
VI. Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	66/70	-1.461.654	28.234.743
VII. bis A. Prélèvements sur les impôts différés	780	0	0
VII. bis B. Transfert aux impôts différés	680	0	0
VIII. Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	-2.621.405	-14.323
A. Impôts	670/3	2.621.405	14.323
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	0	0
IX. Bénéfice (perte) de l'exercice (+)/(-)	67/70	-4.083.059	28.220.421
X. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	0	0
X. Transfert aux réserves immunisées	689	0	0
XI. Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	68/70	-4.083.059	28.220.421

	Codes	Exercice 2019	Exercice 2018
A. Bénéfice (perte) à affecter	(-)69/70	-75.118.331	-71.035.272
1. Bénéfice (perte) de l'exercice) affecter	(-)68/70	-4.083.059	28.220.421
2. Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exerciceprécédent	(-)690	-71.035.272	-99.255.693
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission	791	0	0
2. Sur les réserves	792	0	0
C. Affectations aux captiaux propres	(-)691/2	0	0
1. au capital et aux primes d'émission	691	0	0
2. à la réserve légale	6920	0	0
3. aux autres réserves	6921	0	0
D. 1. Bénéfice à reporter	(-)693	0	0
D. 2. Perte à reporter	793	-75.118.331	-71.035.272
E. Intervention d'associés dans la perte	794	0	0
F. Bénéfice à distribuer	(-)694/6	0	0
1. Rémunération du capital	694	0	0
2. Administrateurs ou gérants	695	0	0
3. Autres allocataires	696	0	0

04 Droits et engagements hors bilan

Exercice 2019	
A. DROITS	
1. Droit missions déléguées – immobilisations incorporelles	55.340 €
2. Droit missions déléguées – immobilisations corporelles	80.077.092 €
3. Droit missions déléguées – immobilisations financières	12.099.625 €
4. Droit missions déléguées – stocks	853.408 €
5. Droit missions déléguées – valeurs disponibles	32.117.709 €
6. Droit missions déléguées – créance CT	2.369.574 €
7. Droit missions déléguées – comptes de régularisation	1.383.038 €
TOTAL DROITS	128.955.786 €
B. ENGAGEMENTS	
1. Engag. missions déléguées – Plus-value de réévaluation	81.894.970 €
2. Engag. missions déléguées – Provisions pour risques et charges	800.000 €
3. Engag. missions déléguées – dettes envers la Région wallonne	31.677.298 €
4. Engagement missions déléguées – dettes un an au plus	11.563.579 €
5. Engagement missions déléguées – cptes de régularisation	3.019.939 €
TOTAL ENGAGEMENTS	128.955.786 €

05 Bilan social

Travailleurs inscrits au registre du personnel					
	Codes	Exercice 2019			Exercice 2018
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre moyen de travailleurs	100	62,1	11,3	69,4	68,8
Nombre d'heures effectivement prestées	101	94.356	11.191	105.547	105.639
Frais de personnel	102	5.162.479	612.291	5.774.769	5.579.091
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103				
Exercice 2019					
A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel		3. Total en équivalents temps plein
Nombres de travailleurs inscrits	105	64	8		69,2
Par type du contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	63	8		68,2
Contrat à durée déterminée	111	1	0		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0		0
Contrat de remplacement	113	0	0		0,0
Par sexe					
Hommes	120	36	4		38,6
niveau primaire	1200	0	0		0,0
niveau secondaire	1201	7	0		7,0
niveau supérieur non universitaire	10202	9	2		10,3
niveau universitaire	1203	20	2		21,3
Femmes	121	28	4		30,6
niveau primaire	1210	0	0		0,0
niveau secondaire	1211	9	1		9,8
niveau supérieur non universitaire	1212	15	3		16,8
niveau universitaire	1213	4	0		4

Travailleurs inscrits au registre du personnel	Codes		Exercice 2019	
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	
Employés	134	64	8	69,2
Ouvriers	132	0	0	
Autres	133	0	0	

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	Codes		Exercice 2019	
		1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise	
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,60		
Nombre d'heures effectivement prestées	151	3094		
Frais pour l'entreprise	152	120,747		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	Codes		Exercice 2019	
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	16	0	16
registre du personnel au cours de l'exercice				
en contrat a durée indéterminée		6		6
en contrat a durée déterminée		10		10
en contrat pour l'exécution d'une travail nettement défini				
en contrat de remplacement				

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	Codes		Exercice 2019	
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Sorties				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice accordés en sus du salaire	305	15	4	17,4
en contrat à durée indéterminée		5	3	6,7
en contrat à durée déterminée		10	0	10
en contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
en contrat de remplacement			1	0,7
dont étudiants entrés		10		10
dont étudiant sortis		10		10
Entrées hors étudiants		6	0	6
Sorties hors étudiants		5	4	7,4

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice			
	Codes	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation de professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5801	23	6
Nombre d'heures de formation suivies	5802	342	143
Coût net pour l'entreprise	5803	7.509	5.239



Commentaires sur les comptes annuels

01.
Les comptes de bilan
02.
Le compte de résultats
03.
Droits et engagements
hors bilan
04.
Rapport de rémunération

01. Les comptes de bilan

A Actif

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique est constituée de la valeur résiduelle de licences informatiques acquises pour un montant de 834.048 €, soit 26.640 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Somme des actifs suivants :

Libellé	Valeur investissement 31/12/2019	Valeur résiduelle 31/12/2019
Apport en nature infrastr. Gosselies	62.395.150,00	4.241.477,28
Apport en nature infrastr. Gosselies 2014	24.256.565,00	24.256.565,00
Apport en nature infrastr. Bierset	26.499.396,48	4.175.122,90
Apport en nature infrastr. Bierset 2014	15.953.530,00	15.953.530,00
Actifs transférés Liège Airport	59.815.994,39	6.930.736,96
Apport nature infrastr. Spa	2.571.103,57	104.642,38
Apport nature infrastr. Cerfontaine	5.026.815,23	280.088,60
Apport nature infrastr. St-Hubert	3.346.446,00	104.235,40
Investis. réalisés à Charleroi-Gosselies	223.074.529,75	104.651.471,52
Investis. réalisés à Liège-Bierset	252.538.169,00	133.518.625,50
Invesits. réalisés à Spa - La Sauvenière	2.724.942,12	1.015.739,88
Investis. réalisés à St-Hubert	2.893.751,88	1.047.724,09
Investis. réalisés à Cerfontaine	3.252.557,11	765.041,22
Siège social	1.756.280,43	287.464,93
TOTAL	686.105.230,96	297.332.465,66

Et des immobilisations en cours :

- ♦ Charleroi: 13.385.529,89 €

♦ Liège: 34.071.738,16 €

♦ Saint-Hubert: 119.109,06 €

♦ Spa: 1.342,80 €
- ♦ Cerfontaine: 0 €

♦ Zones d'activités économiques: 33.714.286,28 €

♦ FEDER: 173.241,93 €

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations détenues dans BSCA, Liege Airport et la société de gestion de l'aérodrome de Spa n'ont pas évolué au cours de l'exercice mais une plus-value de réévaluation a été actée à concurrence de 1.374.045 € pour BSCA, de 2.219.234 € pour Liege Airport et 22.243 € pour Spa. Ces plus-values ont été actées afin de se conformer à la réglementation SEC 2010 selon laquelle les participations doivent être valorisées sur base de la valeur des fonds propres de la société participée.

En ce qui concerne l'aérodrome de Saint Hubert, la SOWAER a racheté la participation de la ville de Saint Hubert, soit 1.480 parts, pour un montant de 139.978 €. La participation a également fait l'objet d'une évaluation sur les bases exposées ci-dessus, ce qui a conduit à acter une réduction de valeur de 3.359 €.

Les créances relatives à des leasings sont quant à elles en diminution suite au remboursement des annuités dues en 2019.

CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Cette rubrique reprend une créance d'une entreprise avec laquelle a été conclu un bail emphytéotique avec paiement d'un canon annuel et correspond au solde des sommes à percevoir (estimées sur base du prix minimum prévu) pour la durée restante du bail.

Une créance y a également été comptabilisée vis-à-vis de la Wallonie dans le cadre de l'emprunt SOWAFINAL (financement de l'aménagement des zones d'activités économiques), dont le remboursement incombe à cette dernière mais qui est repris dans les comptes de la SOWAER.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS

Ce poste reprend des travaux en cours sur un immeuble destiné à être cédé.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Ce poste est essentiellement composé des créances commerciales et des créances relatives aux leasings (partie échéant dans l'année) octroyés aux sociétés de gestion des aéroports. Il connaît une baisse par rapport à 2018.



PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

La trésorerie disponible a assez fortement diminué par rapport au 31 décembre 2018 dès lors que les liquidités ont été utilisées pour financer les investissements réalisés au cours de l'année.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique est composée de charges à reporter suite à l'acquisition en 2006 d'une swaption destinée à couvrir un emprunt de 80.000.000 d'euros qui a été exercée en novembre 2007 ainsi que de leasings divers et de primes d'assurances.

B. Passif

CAPITAL

Le capital a été constitué en plusieurs opérations distinctes:

- ♦ Un apport en espèce lors de la constitution de la société à concurrence de 75.000.000 €;
- ♦ Trois augmentations de capital par apport en nature à concurrence de 89.282.000 €, 11.450.000 € et 40.210.095 €;
- ♦ Dix-sept augmentations de capital par apport en espèces pour un montant cumulé de 103.524.000 €.

PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION

Cette rubrique est composée de plus-value actées sur les participations détenues dans BSCA, Liege Airport et la société de gestion de l'aérodrome de Spa (voir supra) ainsi que, depuis 2014, sur les terrains dont la SOWAER est propriétaire sur les plateformes aéroportuaires de Liège et de Charleroi.

La valeur de ces terrains a été alignée sur la valeur estimée par le Comité d'acquisition d'immeubles pour les terrains ayant fait l'objet de l'apport en nature de la Wallonie.

PERTE REPORTÉE

La perte reportée au 31/12/2018 a été augmentée suite à la perte enregistré au cours de l'exercice, à savoir 4.083.059 €, de telle sorte que la perte reportée s'élève maintenant à 75.118.331 €, soit un peu plus de 23 % du capital libéré.

SUBSIDES EN CAPITAL

Il s'agit des subsides en capital octroyés à Liege Airport et qui ont été transférés à la SOWAER en 2002 dans le cadre de la reprise des actifs financés par la Société Régionale Wallonne du Transport.

Les subsides perçus dans le cadre de l'aménagement des zones économiques sont désormais également comptabilisés dans cette rubrique et non plus dans le compte de résultats. Le transfert de ceux-ci dans cette rubrique en 2018 a généré une forte hausse de ce poste.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette rubrique a été ramenée à zéro suite à l'utilisation du solde de la provision pour grosse réparation qui avait été constituée en 2016 et de l'extourne de la provision reprenant les montants versés par BSCA sur un compte séquestre suite à la décision du tribunal européen.

DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes financières à long terme sont constituées des emprunts contractés pour financer le programme d'investissements de la SOWAER, des emprunts contractés pour financer les immeubles cédés en leasing à Liege Airport et BSCA ainsi que les emprunts SOWAFINAL (zones d'activités économiques).

Ce poste connaît une baisse significative par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des remboursements effectués pendant l'exercice.

DETTES À UN AN AU PLUS

Cette rubrique est composée des dettes financières à plus d'un an échéant dans l'année ainsi que des dettes commerciales, fiscales et sociales.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique est essentiellement composée:

- ♦ de charges financières à imputer sur l'exercice;
- ♦ de produits à reporter relatifs à des subventions relatives à la sûreté/sécurité qui n'ont pas été consommées en 2018 ;
- ♦ des canons à percevoir comptabilisés en créance à long terme.



02.

Le Compte de résultats

VENTES ET PRESTATIONS

Le chiffre d'affaires est constitué en grande partie des redevances payées par les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes dans le cadre des conventions de services.

Il connaît une baisse importante par rapport à l'année 2018 au cours de laquelle il avait connu un niveau inhabituel en raison des facturations complémentaires adressées à BSCA suite à la décision du tribunal européen.

Les autres produits d'exploitation, en légère baisse, sont constitués de la dotation versée par la Wallonie dans le cadre du financement des missions de sûreté et sécurité ainsi que de la refacturation de certains frais pris en charge par la SOWAER.

Ce poste comptabilise également les subside reçus dans le cadre de l'aménagement des terrains situés en zone d'activités économiques sur Liège pour la partie concernant les infrastructures destinées à être cédées (voiries, bassins d'orage, ...)

APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES

Ce poste est constitué des acquisitions de terrains et frais d'équipement liés à l'aménagement des zones économiques pour la partie concernant les infrastructures destinées à être cédées (voiries, bassins d'orage, ...).

Il enregistre une baisse extrêmement importante par rapport à 2018, année au cours de laquelle une importante variation de stock avait été enregistrée suite à un transfert vers les actifs immobilisés.



BIENS ET SERVICES DIVERS

Les postes significatifs de cette rubrique sont ceux relatifs aux fournitures diverses, aux travaux d'entretien, aux loyers des bureaux, aux honoraires divers ainsi qu'aux frais d'assurances. On constate une légère baisse par rapport à l'exercice 2018.

RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES

Ce poste comprend les rémunérations et charges sociales du personnel de la SOWAER, en ce compris celles des personnes employées dans les cellules SOWAER Environnement.

Ce poste est en légère augmentation par rapport à 2018.



AMORTISSEMENTS

Jusqu'au 31 décembre 2007, la SOWAER pratiquait l'amortissement dégressif sur l'ensemble de ses actifs immobilisés, à l'exception des travaux d'aménagement réalisés au siège social et du matériel roulant qui faisaient tous deux l'objet d'un amortissement linéaire.

Partant du constat que ce type d'amortissement pouvait conduire à acter une dépréciation telle que la valeur résiduelle puisse être inférieure à la valeur économique du bien, le conseil d'administration de la SOWAER a décidé de pratiquer l'amortissement linéaire pour tous les actifs dont l'amortissement a débuté après le 1^{er} janvier 2008.

Il a également décidé d'étendre cette règle aux cinq gros chantiers terminés au cours du deuxième trimestre 2007, à savoir, le terminal passagers, le parking avions et la réfection de la piste à Charleroi, le parking avions et le parc pétrolier à Liège.

Les taux d'amortissement appliqués aux actifs immobilisés sont les suivants:

Infrastructures et bâtiments

- ♦ Parkings avions: 3.33%
- ♦ Immeubles de bureaux: 3.33%
- ♦ Voies d'accès et parkings voitures: 3.33%
- ♦ Parkings sous terrains: 5%
- ♦ Pistes: 5%
- ♦ Bâtiments industriels (dont terminaux passagers): 5%
- ♦ Rénovation de bâtiments: 6.67%
- ♦ Parcs pétroliers: 6.67%
- ♦ Investissements réalisés au siège social: 11%
- ♦ Maisons d'habitation: 5%

Installations et équipements

- ♦ Balisages: 10%
- ♦ Portakabin: 10%
- ♦ Antennes radars: 10%
- ♦ Installations de sécurité: 10%
- ♦ Fibre optique: 10%
- ♦ Aide à la navigation: 6.67%

Mobilier, matériel roulant

- ♦ Mobilier et matériel informatique: 20%
- ♦ Matériel roulant: 20%

RÉDUCTIONS DE VALEUR

Une réduction de valeur a été actée sur des infrastructures situées en zone d'activité économique et destinées à être cédées pour un euro symbolique à une commune.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique est essentiellement composée des charges liées au financement des missions de sûreté-sécurité, qui sont désormais supportées par Liege Airport et BSCA, ainsi que, dans une moindre mesure, du pré-compte immobilier.

CHARGES D'EXPLOITATION NON RÉCURRENTES

Cette rubrique reprend l'indemnité versée à la ville de Saint Hubert dans le cadre de la reprise par cette dernière des infrastructures de l'aérodrome

PRODUITS FINANCIERS

Cette rubrique est composée du produit des placements, des dividendes perçus, de la part des subside en capital affectée aux produits financiers et des intérêts perçus dans le cadre des leasings octroyés à Liege Airport et BSCA. Elle est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont essentiellement générées par les emprunts contractés en vue de financer le programme d'investissements ainsi que par les emprunts contractés en vue du financement des investissements cédés en leasing à Liège Airport et BSCA ainsi que par les emprunts SOWAFINAL.

Ce poste connaît une baisse par rapport à 2018 grâce à la diminution de la dette.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 4.083.059 €. Ce résultat est nettement inférieur que celui enregistré au cours de l'exercice précédent qui avait été exceptionnel en raison de la facturation complémentaire adressée à BSCA et à l'extourne de la provision qui avait été constituée suite au recours introduit par BSCA contre la décision de la Commission européenne.

Il est également inférieur au résultat budgété en raison d'un impôt afférent à l'exercice précédent ainsi qu'à une indemnité versée à la ville de Saint Hubert suite à la reprise de l'aérodrome par cette dernière.

03.

Droits et engagements hors bilan

Cette rubrique reprend les droits et engagements liés à la gestion des missions déléguées spécifiques pour le compte de la Wallonie.

A. Droits

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique reprend, pour leur valeur résiduelle, des logiciels informatiques spécifiques à la gestion des mesures environnementales.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste s'élève à 80.077.092 € et représente la valeur résiduelle des immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC ainsi que des sonomètres acquis. Les immeubles ayant été transférés pour l'euro symbolique, ils ont fait l'objet d'une plus-value de réévaluation.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participation dans BSCA détenue pour le compte de la Wallonie et valorisée à 12.099.625 €, ce qui représente une valeur par action équivalente à celle des parts détenues en objet social.

CRÉANCE À LONG TERME SUR LA RÉGION WALLONNE

Compte tenu des engagements auxquels la SOWAER doit faire face pour le compte de la Région wallonne et avec la garantie de cette dernière, il avait été décidé de créer cette rubrique qui peut être considérée comme étant la somme des dotations que la Région wallonne devait verser à la SOWAER dans les années à venir.

Suite au transfert de la dette à la Région, ce poste a été entièrement apuré.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS

Cette rubrique reprend la valeur résiduelle des maisons acquises dans le cadre des mesures d'accompagnement et qui sont destinées à être revendues pour un montant de 853.408 €.

CRÉANCE À UN AN AU PLUS

Ce poste reprend, pour l'essentiel, des loyers dus sur les immeubles propriétés de la SOWAER pour un montant total de ainsi qu'une créance envers la SOWAER pour un montant total de 2.369.574 €.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Cette rubrique, dont le montant s'élève à 32.117.709 € reprend les liquidités dont dispose la SOWAER dans le cadre de l'exercice de ses missions déléguées étant entendu que celles-ci sont déposées sur un compte faisant partie de la centralisation de trésorerie de la Région.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Des produits acquis ont été comptabilisés pour un montant de 1.383.038 €. Ils concernent des recettes collectées par ECETIA dans le cadre de la gestion des immeubles qui n'avaient pas encore été transférés au 31/12/2019 et qui ont versées à la SOWAER en 2020.

TOTAL DROITS : 128.955.786 €.

B. Engagements

PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION

Une plus-value de réévaluation de 9.109.251 € a été actée afin d'aligner la valeur des parts sur celles détenues en objet social de même qu'une plus-value sur les immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC.

Le montant total de cette rubrique s'élève à 81.894.970 €.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision a été actée à concurrence de 800.000 € en vue de faire face à des travaux de démolition d'immeubles.

DETTES À PLUS D'UN AN

Cette rubrique reprenait jusqu'en 2017 les dettes contractées auprès d'ECETIA et d'IGRETEC dans le cadre du rachat des habitations situées dans les zones A' et B' des aéroports de Liège et de Charleroi ainsi que des emprunts bancaires à plus d'un an.

Toutes ces dettes ont été reprises par la Région en 2018. Leur montant étant supérieur à la créance qui avait été comptabilisée vis-à-vis de la Région, il subsistait un solde en faveur de celle-ci qu'il a été décidé de comp-

tabiliser dans un compte de dette à long terme, étant entendu que cette dette n'est nullement exigible et pourrait uniquement être récupéré s'il était mis fin aux activités exercées en mission déléguée.

Le montant s'élève à 31.677.298 €.

DETTES UN AN AU PLUS

Il s'agit des dettes commerciales relatives à l'exercice des missions déléguées par la Wallonie ainsi que des indemnités à payer à des riverains de l'aéroport de Liège qui ont été versées au début de l'année 2020.

Le montant s'élève à 11.563.579 €.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Cette rubrique reprend des produits acquis, à savoir la partie de la dotation régionale perçue en vue d'assurer le suivi de la décision de la cour d'appel de Bruxelles qui n'avait pas été utilisée au 31/12/2019 (convention avec les riverains en attente de signature) pour un montant de 3.019.939 €.

**TOTAL ENGAGEMENTS :
128.955.786 €.**



Honoraires des réviseurs

En complément des honoraires fixés par l'Assemblée générale à 13.000 € HTVA, les réviseurs d'entreprises ont perçu des honoraires qui s'élèvent à 600,00 € HTVA. Ces honoraires correspondent à leur participation au Comité de suivi financier des Missions déléguées de la SOWAER.

Rémunérations des Administrateurs

01.

Rapport de rémunération

02.

Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

03.

Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

Pour l'année 2019, les rémunérations brutes des administrateurs et des commissaires du Gouvernement s'élèvent à 62.990,43 €. Pour ce qui concerne les deux mandats dérivés, la rémunération brute s'élève à 6.096,19 €, soit un total de 69.086,62 €.

Les gestionnaires publics ont, quant à eux, perçu les rémunérations suivantes:

- ♦ **Luc VUYLSTEKE** (Président du comité de direction jusqu'au 31/05/2019): 63.109,95 €;
- ♦ **Nicolas THISQUEN** (Président du comité de direction à partir du 01/06/2019): 96.377,07 €;
- ♦ **Alain BELOT** (Directeur général): 133.227,81 €;
- ♦ **Thibaut de VILLENFAGNE de VOGELSANCK** (Directeur général à partir du 01/06/2019): 77.439,27 €.

01.

Rapport de rémunération

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de l'organisme	SOCIETE WALLONNE DES AEROPORTS (SOWAER)
Nature juridique	Société anonyme – société spécialisée d'intérêt public
Références légales	Décret Wallon du 06/05/1999
Ministre de tutelle	Monsieur Jean-Luc CRUCKE
Période de reporting	2019

A. Informations relatives aux administrateurs publics

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom	Titre	Date de désignation	Date de fin de mandat	Durée du mandat <i>année</i>	Rémunération brute annuelle <i>EUR</i>
URBAIN VINCENT	Président	22/06/2017		5	€
ETIENNE JACQUES	Vice-Président	22/06/2017		5	€ 9.710,81
DENEVE MARC	Administrateur	22/06/2017		5	€ 6.705,81
DEPAUW DEBORAH	Administrateur	22/06/2017		5	€ 6.096,19
GAUTHIER LUDIVINE	Administrateur	22/06/2017		5	€ 7.315,43
HANNON ANNE-MICHELE	Administrateur	22/06/2017		5	€ 6.705,81
IKER LAURA	Administrateur	22/06/2017		5	€ 3.657,72
KARL ISABELLE	Administrateur	22/06/2017		5	€ 7.925,05
MARCQ FABIAN	Administrateur	22/06/2017		5	Néant
MASSART ANNE	Administrateur	22/06/2017		5	Néant

Commentaires: /



RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

L'assemblée générale de la SOWAER du 21 juin 2018 a incorporé dans les statuts les modifications réglementaires en matière de rémunération des administrateurs publics et des commissaires du Gouvernement issues du décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons. Les règles applicables sont désormais les suivantes:

L'administrateur qui n'est pas Président de la société ne peut percevoir de rémunération autre qu'un jeton de présence. Il en est de même pour le Vice-président si celui-ci n'exerce pas de pouvoir de décision délégué par le Conseil d'administration.

Aucune rémunération n'est due aux administrateurs qui exercent, à titre statutaire ou dans les liens d'un contrat de travail, au sein des services du Gouvernement wallon ou d'un organisme, une fonction de rang A3 ou supérieur ou pouvant y être assimilée ainsi qu'aux titulaires d'une fonction de direction au sein du Comité de direction d'un organisme wallon quelle que soit sa nature.

Après vérification auprès de l'administration compétente quant à la notion de « fonction de rang A3 ou supérieur ou pouvant y être assimilée ainsi qu'aux titulaires d'une fonction de direction au sein du Comité de direction d'un organisme wallon » et des administrateurs concernés, les mandats de Madame Anne MASSART, Monsieur Fabian MARCQ et Monsieur Vincent URBAIN sont considérés tomber sous le champ d'application du quatrième alinéa ci-dessus.



Rémunération du Conseil d'administration	Montant brut annuel fixe	Jeton de présence brut
	au 01/10/2018	
Président	€ 0,00	0
Vice-Président	€ 0,00	€ 788,20
Administrateur	€ 0,00	€ 609,62
Commissaire du Gouvernement	€ 0,00	€ 371,84

Rémunération du Comité de direction	Montant brut annuel fixe	Jeton de présence brut
	au 01/10/2018	
Commissaire du Gouvernement	€ 0,00	€ 371,84

Rémunération du Comité d'audit	Montant brut annuel fixe	Jeton de présence brut
	au 01/10/2018	
Vice-Président	€ 0,00	€ 609,62
Commissaire du Gouvernement	€ 0,00	€ 371,84

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public, le gestionnaire ou le membre du personnel d'un organisme et qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
		EUR	OUI/NON
POUR BSCA – LEVEQUE Laurent	- Mandat dérivé #1	€ 1.828,86	OUI
POUR LA – PARTOUNE Luc	- Mandat dérivé #2	€ 4.267,34	OUI

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	6	6	12
◊ dont administrateurs publics	6	6	12
◊ dont administrateurs non publics	0	0	0

Commentaires: Pour le conseil d'administration, hors commissaires du Gouvernement (2 hommes jusqu'au 3 octobre 2019, 1 femme et 1 homme à partir du 3 octobre 2019) et les 2 mandats dérivés (2 hommes également).

INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Titre	Nom	Conseil d'administration	
		Présences	Réunions organisées
Président	URBAIN VINCENT	11	13
Vice-Président	ETIENNE JACQUES	10	13
Administrateur	DENEVE MARC	11	13
Administrateur	DEPAUW DEBORAH	10	13
Administrateur	GAUTHIER LUDIVINE	12	13
Administrateur	HANNON ANNE-MICHELE	11	13
Administrateur	IKER LAURA	6	13
Administrateur	KARL ISABELLE	13	13
Administrateur	LEVEQUE LAURENT	3	13
Administrateur	MARCQ FABIAN	11	13
Administrateur	MASSART ANNE	2	13
Administrateur	PARTOUNE LUC	7	13

Titre	Nom	Comité de rémunération	
		Présences	Réunions organisées
Président	DENEVE MARC	1	1
Administrateur	GAUTHIER LUDIVINE	1	1
Administrateur	KARL ISABELLE	1	1
Administrateur	LEVEQUE LAURENT	1	1

Titre	Nom	Comité d'audit	
		Présences	Réunions organisées
Vice-Président	ETIENNE JACQUES	3	4
Administrateur	MARCQ FABIAN	3	4
Administrateur	MASSART ANNE	1	4

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

Nom	Titre	Nature de la relation de travail	Réunions organisées
			type de contrat
			date signature
			Date entrée en fonction
VUYLSTEKE Luc	Président (jusqu'au 31/05/2019)	Contrat de travail	Salarié – signé le 29/06/2001 – entré en fonction le 02/07/2001
THISQUEN Nicolas	Président (à partir du 01/06/2019)	Contrat de travail	Salarié – signé le 28/05/2019 – entré en fonction le 01/06/2019
BELOT Alain	Directeur général	Contrat de travail	Salarié – signé le 29/06/2001 – entré en fonction le 02/07/2001
DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK Thibaut	Directeur général (à partir du 01/06/2019)	Contrat de travail	Salarié – contrat de DG signé le 28/05/2019 – entré en fonction de DG le 01/06/2019 – contrat initial signé le 03/06/2010 – entré en fonction le 14/06/2010

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	VUYLSTEKE Luc (jusqu'au 31/05)	THISQUEN Nicolas (depuis le 01/06)	BELOT Alain	DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK Thibaut (depuis le 01/06)
Rémunération de base	€ 63.109,95	€ 96.377,07	€ 133.227,81	€ 77.439,27
Rémunération variable (le cas échéant)				
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)		€ 8.524,05	€ 6.168,67	€ 3.995,39
Autres composantes de la rémunération				
Chèques repas - participation employeur	€ 649,54	€ 877,57	€ 1.513,29	€ 884,48
Double pécule de vacances	€ 4.470,29		€ 7.758,25	€ 2.931,30
Assurance soins de santé	€ 1.205,36	€ 869,50	€ 1.128,97	€ 974,96
Avantage en nature pc portable	€ 7,80	€ 8,19	€ 14,04	€ 12,09
Avantage en nature voiture de société	€ 1.923,51	€ 2.565,86	€ 4.944,10	€ 2.788,28
Total (rémunération brute annuelle)	€ 71.366,45	€ 109.222,24	€ 154.755,13	€ 89.025,77

Commentaires: Monsieur Luc VUYLSTEKE, Président du Comité exécutif puis du Comité de direction de la SOWAER depuis sa création, a quitté cette fonction en vue d'accéder à la retraite. A la suite d'une procédure de recrutement, sur proposition du Conseil d'administration, le Gouvernement wallon a désigné Monsieur Nicolas THISQUEN en qualité de Président du Comité de direction et Monsieur Thibaut DE VILLENFAGNE en qualité de Directeur général (poste vacant depuis octobre 2017). Ceux-ci sont entrés en fonction en date du 1^{er} juin 2019 et complètent désormais le Comité de direction avec Monsieur Alain BELOT.

Ayant atteint l'âge de 65 ans, Luc VUYLSTEKE n'avait plus d'assurance groupe.

MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA
RÉMUNÉRATION VARIABLE (LE CAS
ÉCHÉANT)

/.

INFORMATIONS RELATIVES AUX
INDEMNITÉS DE DÉPART

/.

INFORMATIONS RELATIVES AUX
MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonc-
tion exercé par l'administrateur public, le
gestionnaire ou le membre du personnel d'un
organisme et qui lui a été confié par ou sur
proposition de l'organisme dont il est issu.

	Liste des mandats dérivés	Date de désignation <i>JJ/MM/AAAA</i>	Date de fin de mandat <i>JJ/MM/AAAA</i>	Durée du mandat <i>Années</i>	Rémunération brute annuelle <i>EUR</i>	Rémunération reversée à l'organisme ? <i>OUI/NON</i>
Alain BELOT	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert	23/06/2014	03/07/2019	5	0	NON
Alain BELOT	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert	03/07/2019		5	0	NON
Alain BELOT	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	21/06/2018	20/06/2019	1	0	NON
Alain BELOT	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Véronique CNUDE	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	21/06/2018	20/06/2019	1	0	NON
Véronique CNUDE	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Thibaut DE VILLENFAGNE	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Laura IKER	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	21/06/2018	20/06/2019	1	0	NON
Laura IKER	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Isabelle KARL	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	21/06/2018	20/06/2019	1	0	NON
Isabelle KARL	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Anne MASSART	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	21/06/2018	20/06/2019	1	0	NON
Anne MASSART	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Nicolas THISQUEN	Observateur au Comité exécutif – Liege Airport Business Park	19/09/2019			0	NON
Nicolas THISQUEN	Administrateur – ASBL Liege Carex	19/09/2019		6	0	NON
Nicolas THISQUEN	Président – Société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert	03/07/2019		5	0	NON
Nicolas THISQUEN	Président – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	20/06/2019		1	0	NON
Luc VUYLSTEKE	Observateur au Comité exécutif – Liege Airport Business Park	30/08/2018	19/09/2019		0	NON
Luc VUYLSTEKE	Administrateur – ASBL Liege Carex	26/03/2012	19/09/2019	6	0	NON
Luc VUYLSTEKE	Administrateur – Société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert	23/06/2014	03/07/2019	5	0	NON
Luc VUYLSTEKE	Président – Société de gestion de l'aérodrome de Spa	21/06/2018	20/06/2019	1	0	NON

C Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom de l'organe de gestion : Conseil d'administration	Date de désignation	Rémunération brute annuelle	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EURO
JACQUET Frédéric	05-09-2017	2	€ 3.718,40
MOYSE Vincent	30-11-2018	1	€ 4.090,24
DESILLE Géraldine	03-10-2019	5	€ 1.115,52
CAPRASSE Amaury	17-10-2019	5	€ 743,68

Nom de l'organe de gestion : Comité de direction	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
JACQUET Frédéric	05-09-2017	2	€ 1.487,36
MOYSE Vincent	30-11-2018	1	€ 1.487,36
DESILLE Géraldine	03-10-2019	5	€ 371,84
CAPRASSE Amaury	17-10-2019	5	€ 371,84

Nom de l'organe de gestion : Comité de rémunération	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
JACQUET Frédéric	05-09-2017	2	
MOYSE Vincent	30-11-2018	1	
DESILLE Géraldine	03-10-2019	5	
CAPRASSE Amaury	17-10-2019	5	

Nom de l'organe de gestion : Comité d'audit	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
JACQUET Frédéric	05-09-2017	2	
MOYSE Vincent	30-11-2018	1	€ 743,68
DESILLE Géraldine	03-10-2019	5	€ 743,68
CAPRASSE Amaury	17-10-2019	5	€ 743,68

Nom de l'organe de gestion : Comité stratégique	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
JACQUET Frédéric	05-09-2017	2	
MOYSE Vincent	30-11-2018	1	
DESILLE Géraldine	03-10-2019	5	
CAPRASSE Amaury	17-10-2019	5	

Commentaires: Le Gouvernement wallon a, en date des 3 et 17 octobre 2019, désigné respectivement Madame Géraldine DESILLE et Monsieur Amaury CAPRASSE en qualité de nouveaux commissaires du Gouvernement au sein de la SOWAER, prenant ainsi la suite de Messieurs Frédéric JACQUET et Vincent MOYSE.

INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Titre	Conseil d'administration		Comité de direction		Comité de rémunération		Comité d'audit		Comité stratégique	
	Présences	Réunions organisées	Présences	Réunions organisées	Présences	Réunions organisées	Présences	Réunions organisées	Présences	Réunions organisées
JACQUET Frédéric	10	13	4	11	1	1	0	4	0	1
MOYSE Vincent	11	13	4	11	1	1	2	4	0	1
DESILLE Géraldine	3	13	1	11	0	1	2	4	1	1
CAPRASSE Amaury	2	13	1	11	0	1	0	4	1	1

– Risques auxquels l'entreprise est exposée

01.
Risques juridiques

02.
Risques financiers



01.

Risques juridiques

A Aéroport de Charleroi

ACTION INTENTÉE CONTRE BSCA

Le 18 avril 2011, la S.A. BRAINWIN a cité BSCA à comparaître dans le cadre d'une convention de création de valeur et de conseil en gestion stratégique. BRAINWIN réclame à BSCA le paiement de 5 factures pour un montant total de 1.357.684 €.

Cette convention n'étant pas reprise dans la data room lors de la procédure de cession d'actions de la SOWAER à la SA BELGIAN AIRPORTS, celle-ci aurait pu en théorie, sur base de la convention de cession d'actions, revendiquer une indemnisation à la SOWAER.

La SOWAER a donc fait intervention volontaire dans le cadre de l'action intentée par BRAINWIN et intenté, à titre conservatoire, une action en responsabilité de BSCA vu l'existence d'une clause de garantie de passif.

BSCA a actionné diverses procédures contre l'ancienne Présidente du Conseil d'administration et l'ancien Administrateur-délégué afin de sauvegarder ses droits.

Ce dossier a également fait l'objet d'une instruction judiciaire suivie d'un procès au pénal.

La procédure pénale s'est clôturée par acquittement de l'ancien Administrateur-délégué en 2018 et en ce qui concerne l'ancienne Présidente du Conseil d'administration, le constat de la prescription pour une partie des faits reprochés et son acquittement pour le reste par arrêt du 26 juin 2019.

BSCA a introduit un pourvoi en Cassation en date du 10 juillet 2019 à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Mons le 26 juin 2019.

La Cour de cassation a déclaré le pourvoi irrecevable par arrêt du 3 octobre 2019.

Au 31 décembre 2019, les procédures civiles n'ont pas encore été relancées mais sont donc toujours en cours.

ACTION INTENTÉE PAR UN COUPLE DE RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Un couple de riverains a introduit une action par citation du 8 septembre 2011 afin de contester le refus de la SOWAER d'insonoriser leur immeuble, compte tenu des valeurs d'isolation déjà enregistrées dans leur habitation.

En 2013, le Tribunal de première instance de Charleroi a débouté les riverains de leur action, lesquels ont cependant interjeté appel du jugement mais ne diligenteront pas la procédure.

Au 31 décembre 2019, la procédure d'appel est toujours en cours.

PROCÉDURE INTENTÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

En date du 1^{er} octobre 2014, la Commission européenne décida que le niveau de redevance appliqué à BSCA par la SOWAER constitue une aide d'Etat incompatible avec le marché intérieur à dater du 4 avril 2014.

La décision de la Commission implique pour BSCA une redevance complémentaire à payer à la SOWAER.

BSCA a attaqué cette décision devant le Tribunal de Première Instance de l'Union européenne et contesté les mesures d'exécution diligentées par la SOWAER en introduisant diverses procédures devant les juridictions civiles et administratives nationales.

Suite à l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 25 janvier 2018 rejetant le recours contre la décision de la Commission européenne du 1^{er} octobre 2014, les procédures nationales toujours pendantes ont été radiées et les montants dus à titre d'arriérés de redevances définitivement soldés.

En date du 3 avril 2019, la Commission européenne a considéré que la SOWAER avait intégralement procédé à la récupération des aides d'Etat et accompli toutes les mesures d'exécution de la décision du 1^{er} octobre 2014 aboutissant au classement administratif du dossier.

ACTIONNARIAT DE BSCA: LITIGE OPPOSANT LA SOWAER À LA SA BELGIAN AIRPORTS

Par convention de cession d'actions du 26 mai 2009, la SOWAER a cédé à la société BELGIAN AIRPORTS 3.450 actions de BSCA, soit 27,65% de son capital.

Une convention d'actionnaires a été conclue également en date du 5 juin 2009, laquelle prévoit une option d'achat portant sur 2.580 actions appartenant à la SOWAER.

Par courrier du 14 juin 2013, la SA BELGIAN AIRPORTS a notifié à la SOWAER la levée de l'option d'achat.

La SOWAER a proposé de recourir à une expertise pour déterminer le prix de la transaction, expertise refusée par BELGIAN AIRPORTS.

En date du 2 septembre 2013, BELGIAN AIRPORTS a déposé une requête en arbitrage. Dans le cadre du litige devant le Tribunal arbitral (Cepani), la procédure a été suspendue de commun accord entre les parties afin d'entamer des discussions/négociations entre la Wallonie et l'actionnaire privé.

Au 31 décembre 2019, la procédure était toujours en suspens.

AÉROPORT DE CHARLEROI – PERMIS UNIQUE RELATIF À L'ALLONGEMENT DE LA PISTE

En date du 25 octobre 2018, la SOWAER a obtenu le permis unique dans le cadre du projet de l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi.

Deux riverains ont introduit des recours en annulation devant le Conseil d'Etat en date du 18 janvier et 28 février 2019.

La SOWAER a décidé de faire intervention dans le cadre de ses deux procédures en vue de solliciter le rejet des recours.

Au 31 décembre 2019, leur instruction était toujours en cours.

B. Aéroport de Liège

RECOURS DANS LE CADRE D'UNE EXPROPRIATION (ALLONGEMENT DE LA PISTE)

Dans le cadre de l'allongement de la piste de l'aéroport de Liège, la Région wallonne (via la SOWAER) a lancé une procédure d'expropriation en 2004.

Un dossier est toujours en contentieux (site exploité par la SPRL BOMA, active dans le recyclage de déchets issus de la sidérurgie) alors que l'expropriation judiciaire du site est intervenue en date du 27 janvier 2009.

Le litige porte sur le montant des indemnités d'expropriation.

Les prétentions de l'exproprié s'élèvent à plus de 8.000.000 €.

Les indemnités définitives d'expropriation ont été fixées à 2.103.313,44 € par jugement du Juge de Paix de Grâce-Hollogne du 2 septembre 2014.

Suite à une action en révision introduite par la société BOMA, le Tribunal de Première instance de Liège a rendu un jugement définitif favorable à la SOWAER en date 8 juin 2017. À l'issue de ce jugement, BOMA est tenue de rembourser à la SOWAER un montant de près d'1.400.000€.

BOMA a interjeté appel contre cette décision en date du 15 septembre 2017.

Au 31 décembre 2019, la procédure devant la Cour d'appel de Liège était toujours en cours.

ACTION INTENTÉE PAR UNE SOCIÉTÉ PROPRIÉTAIRE D'UN CHÂTEAU

Une société est propriétaire d'un ensemble de biens sis à Saint-Georges sur Meuse et comprenant un château, ses annexes et des terres, répartis dans les zones B', C' et D' du PEB. Le château et ses dépendances sont classés.

Par citation du 9 septembre 2011, la société a cité la SOWAER, LIEGE-AIRPORT et la Région wallonne à comparaître devant le Tribunal de première instance de Liège, pour obtenir la désignation d'un expert-acousticien, d'un expert-médecin et d'un expert-immobilier.

L'action postule également la condamnation des citées à payer à titre provisionnel un euro en réparation et compensation du préjudice subi.

Au 31 décembre 2019, cette affaire est toujours en cours, la demanderesse ne diligenciant pas son action.



ACTION INTENTÉE PAR UN RIVERAIN SUITE À UNE PROCÉDURE D'ACQUISITION

Le litige introduit en 2008 trouve son origine dans un désaccord quant au prix de la vente de deux immeubles après arbitrage.

Suite à cette procédure (première instance, appel et cassation), la SOWAER a été condamnée à payer le prix fixé par les arbitres.

En 2010, le riverain a également introduit une seconde action contre la Région Wallonne et la SOWAER afin d'obtenir un montant supérieur au prix fixé dans le cadre de l'arbitrage.

En date du 21 avril 2017, le Tribunal de première instance de Namur a débouté le riverain de sa demande.

Ce dernier a toutefois interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Liège en date du 31 juillet 2017.

La Cour d'appel de Liège a déclaré irrecevable la demande du riverain en date du 19 mars 2019 et l'a condamné aux dépens des deux instances.

C. Aérodrômes

AÉRODROME DE SPA: LITIGE RELATIF AU PERMIS UNIQUE

En 2012, la SOWAER a obtenu un permis unique autorisant l'exploitation de l'aérodrome.

Ce permis a été annulé par un arrêté ministériel du 23 janvier 2013 sur recours de SPADEL, décision attaquée par la SOWAER devant le Conseil d'Etat.

Un nouveau permis a été obtenu en octobre 2013. Sur recours, le Ministre a confirmé, en date du 24 février 2014, la délivrance du permis mais en a limité la durée au 31 décembre 2017.

La SOWAER et la Ville de Spa ont introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. SPADEL a fait intervention dans le cadre des recours.

Sur le recours contre la première décision du 23 janvier 2013, une décision du Conseil d'Etat est intervenue en date du 20 mars 2017 et a annulé la décision ministérielle pour incompétence de l'auteur de l'acte.

La SOWAER a obtenu un nouveau permis unique d'une durée de 20 ans en date du 9 septembre 2019.

SPADEL et plusieurs riverains ont formé recours interne contre le permis unique ainsi délivré en date du 7 octobre 2019.

Par ailleurs, en date du 18 décembre 2019, le Conseil d'Etat a annulé la décision du Ministre HENRY du 24 février 2014 pour contradiction dans la motivation quant à la limitation de la durée du permis d'exploitation qui avait été octroyé en date du 10 octobre 2013.

Au 31 décembre 2019, les recours contre le permis unique du 9 septembre 2019 étaient toujours en cours d'instruction.

D. Autres

Par requête du 29 mai 2019, un employé licencié en 2018 a introduit une procédure devant le Tribunal du Travail de Liège. Cet ancien collaborateur conteste le montant de l'indemnité de rupture telle que calculée par le secrétariat social de la SOWAER et sollicite une indemnité complémentaire pour licenciement manifestement déraisonnable.

Au 31 décembre 2019, la procédure est toujours en cours.

02.

Risques financiers

La SOWAER étant amenée à emprunter des sommes importantes en vue de financer la réalisation des programmes d'investissements ainsi que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en faveur des riverains, elle pourrait se trouver exposée au risque de hausse des taux d'intérêts.

C'est pourquoi, il a été décidé d'adopter une politique prudente qui consiste à évaluer régulièrement l'opportunité d'acquérir des produits de couverture.

Dans ce contexte, les couvertures suivantes contre le risque de hausse de taux ont été mises en place :

DANS LE CADRE DE L'OBJET SOCIAL :

- ◊ Un swaption pour un montant nominal de 80.000.000 € ;
- ◊ Quatre swaps forward pour un montant nominal total de 50.000.000 €
- ◊ Un swap pour un montant nominal de 20.000.000 €



Règles comptables de continuité

La perte reportée s'est accrue puisqu'elle atteint au 31 décembre 2019, 75.118.331 € contre 71.035.272 € un an plus tôt. En terme relatif, ce montant représente un peu plus de 23 % du capital de la société.

Les fonds propres atteignent en outre 273.901.815 € au 31 décembre. La trésorerie s'est certes réduite mais il en est de même de l'endettement de tel sorte que l'endettement net de la société ne s'est que légèrement accru pour atteindre 122.253.774 € (contre 110.862.939 € au 31/12/2018), soit moins de la moitié des fonds propres.

Enfin, la société ne connaît aucun problème de trésorerie et ne devrait pas en rencontrer à moyen terme. Elle pourra en effet continuer à bénéficier de la garantie de la Wallonie.

On peut dès lors conclure que la pérennité des activités n'est nullement menacée et qu'il est opportun de présenter les comptes en continuité d'exploitation.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice et perspectives pour l'avenir

Crise du Covid-19

Dans le cadre de l'Encadrement temporaire adopté par la Commission européenne le 19 mars 2020 (modifié le 4 avril 2020) suite à la crise du Covid-19, la SOWAER a diligenter une procédure de notification d'un régime d'aide aux aéroports wallons en date du 4 avril 2020 sur la base de l'article 107.3, b du TFUE (visant les aides destinées à remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre).

L'autorisation formelle a été octroyée par la Commission en date du 11 avril 2020.

La mesure permet à la SOWAER de suspendre provisoirement la facturation des redevances trimestrielles de concession liées à la mise à disposition des infrastructures aéroportuaires aux sociétés de gestion des aéroports wallons. Elle pourra être activée si l'impact de la crise génère pour les sociétés de gestion une diminution substantielle des redevances aéronautiques ou des défauts de paiement des clients.

Le paiement de l'ensemble des redevances dues pour l'année 2020 pourra être postposé pour une durée maximale de 6 ans.

Ce report de redevances étant assimilé à un prêt par la Commission, les bénéficiaires devront s'acquitter d'un intérêt calculé conformément aux dispositions reprises dans l'encadrement temporaire.

Recherche et développement

La société n'exerce pas d'activités en matière de recherche et développement.

Succursales

La société ne dispose pas de succursales.

Rapport des commissaires

**SCPRL "Joiris, Rousseaux & Co –
Réviseurs d'Entreprises Associés"**

Représentée par

Bernard ROUSSEaux et Sébastien GONET

Associés

Siège 18, Rue de la Biche 7000 MONS
Tél +32 65 36 29 92 Fax +32 65 84 29 99

2ème cabinet 60 bte 5, Rue du Parc 7100
LA LOUVIERE
Tél +32 64 65 00 05
Fax +32 64 65 25 10

3ème cabinet 13-15 bte 8, Rue Charleville
6000 CHARLEROI
Tél +32 71 35 02 88

TVA BE 450 426 032

Mail joirisrousseaux@joirisrousseaux.eu

*Société civile ayant emprunté la forme
d'une SPRL*

01.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la sa "société wallonne des aéroports" pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme «SOWAER» (la «société»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous exerçons le contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme "SOWAER" pendant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 453.250.806,99 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 4.083.058,93 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels»

du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OBSERVATION – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons l'attention sur les annexes C6.20 et C7 des comptes annuels. Celle-ci mentionne la crise du COVID-19, et les conséquences sur la société.

S'agissant d'un événement post clôture qui ne remet pas en cause la continuité, les pertes éventuelles liées à cet événement n'ont pas été comptabilisées dans l'exercice audité.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE DE GESTION RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES
ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

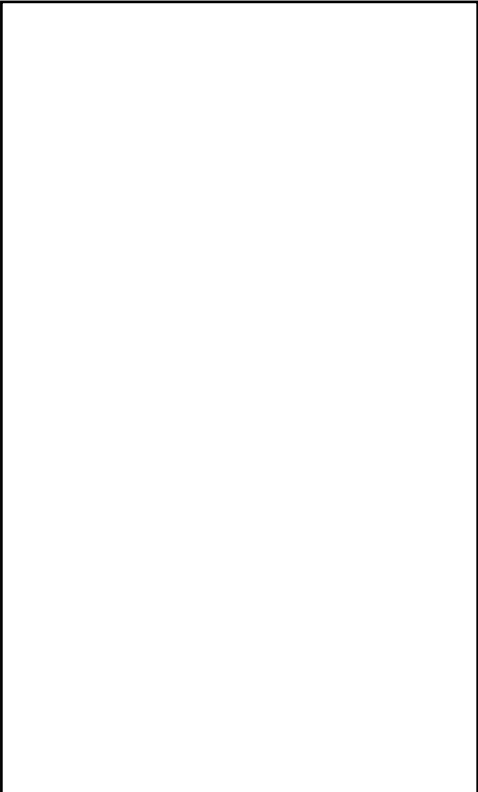
Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- ♦ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- ♦ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



02.

Autres obligations légales
et réglementaires

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE DE
GESTION

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ASPECTS RELATIFS AU RAPPORT DE
GESTION

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

MENTION RELATIVE AU BILAN SOCIAL

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences

significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- ♦ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat ;
- ♦ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:63 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- ♦ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ♦ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ♦ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Le 28 mai 2020.

La SCPRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"

Représentée par

Bernard ROUSSEAU
Réviseur d'entreprises associé

Sébastien GONET
Réviseur d'entreprises associé



Contacts

SOWAER

Siège social

Namur Office Park
Avenue des Dessus de Lives, 8
5101 NAMUR (LOYERS)

Tél.: 081/32 89 50
Fax: 081/31 35 04

SOWAER Environnement Liège

Siège de Liège

Aéroport de Liège
Bâtiment n°50
4460 GRACE HOLLOGNE

N° gratuit: 0800/25 747
Fax: 04/225 83 21

SOWAER Environnement Charleroi

Siège de Charleroi

Aéropôle – Bâtiment Eole
Rue des Frères Wright, 29
6041 GOSSELIES

N° gratuit: 0800/90 111
Fax: 071/34 99 89

Aéroport de Liège

Liege Airport
Bâtiment 50
4460 GRACE HOLLOGNE

Tél.: 04/234 84 11

BSCA

Aéropôle – Bâtiment Eole
Rue des Frères Wright, 29
6041 GOSSELIES

Tél.: 071/25 12 59

Service public de Wallonie
Mobilité infrastructures
Direction de la Régulation
Aéroportuaire

Boulevard du Nord, 8
5000 NAMUR

Tél.: 081/77.31.48

Cabinet du Ministre en charge
de la gestion aéroportuaire wallonne

Chaussée de Louvain, 2
5000 NAMUR

Tél.: 081/71.03.10



www.sowder.be